



ARC

Association
pour la recherche
au collégial

CHANTIER SUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

*Trois axes pour tirer le meilleur parti
de la recherche collégiale : la mission des établissements,
le soutien à la recherche et l'optimisation
de ses retombées*

Mémoire déposé par l'Association pour la recherche au collégial

Octobre 2023

**RÉDACTION**

Lynn Lapostolle, directrice générale

COLLABORATION À LA RÉDACTION

Hélène Tardif, chargée de projet

Marie Briand, chargée de projet

Marie-Chantal Dumas, chargée de projet

MISE EN PAGE

Jennily Gélinas, technicienne en bureautique, microédition et hypermédia

INFORMATION

Lynn Lapostolle, directrice générale

Association pour la recherche au collégial

255, rue Ontario Est, local A7.67

Montréal (Québec) H2X 1X6

recherchecollegiale.ca | arc@cvm.qc.ca

Tél. : 514 843-8491 | Téléc. : 514 982-3448

Ce document est téléaccessible sur le site Web de l'ARC :

https://recherchecollegiale.ca/doc/ARC_Chantier-recherche-collegiale.pdf



TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'ARC	4
Introduction	6
Il est plus que temps de faire figurer la recherche dans la mission des établissements d'enseignement collégial, et ce, au même titre que l'enseignement	7
Des activités de recherche de tous les types et dans tous les secteurs.....	7
Des activités de recherche caractérisées par la proximité avec le milieu.....	9
Pour des activités de recherche interordres renforcées.....	10
Vers une gouvernance et une gestion en phase avec le système de soutien à la recherche.....	11
L'enseignement et la recherche.....	13
Recommandations.....	14
En matière de soutien à la recherche collégiale, le statut quo n'est plus une option	15
Pour des ressources financières en quantité suffisante.....	15
Pour des ressources informationnelles de qualité.....	19
Pour la mutualisation des ressources.....	21
Recommandations.....	22
Optimiser les retombées de la recherche collégiale sur l'ordre d'enseignement au sein duquel elle est pratiquée pour en rehausser la qualité	23
Le défi de la diffusion des résultats de la recherche collégiale.....	23
Pour le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale.....	25
Pour une expérience étudiante marquée par la recherche collégiale.....	27
Recommandations.....	28
Recommandations	29
Conclusion	30
Références bibliographiques	31



PRÉSENTATION DE L'ARC

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial (ARC) a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés. Au fil des ans, l'Association a développé une expertise certaine dans le domaine des activités de recherche menées au sein du réseau collégial.

Les membres de l'ARC proviennent de cégeps, de collèges privés subventionnés et d'écoles gouvernementales du Québec, de centres collégiaux de recherche ou de transfert, y compris les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), tout comme de nombreux organismes. Lorsqu'ils sont chercheuses ou chercheurs, leurs travaux s'inscrivent dans l'un ou l'autre des trois secteurs de la recherche, que celle-ci soit fondamentale ou appliquée. D'autres administrent la recherche au sein des établissements, ou encore, en utilisent les résultats. La gouvernance de l'Association est confiée à un conseil d'administration composé de sept de ses membres, en provenance du réseau de l'enseignement supérieur et représentant des réalités diverses. Les activités de l'ARC sont réalisées par une équipe qui réunit entre autres des membres du personnel des collèges, libérés de leur tâche pour collaborer avec l'ARC à la réussite de sa mission.

L'ARC représente ses membres auprès du public et de toutes les instances concernées par la recherche collégiale : elle défend et fait valoir les intérêts des chercheuses et chercheurs du collégial; elle s'efforce de faire reconnaître la mission de recherche des établissements d'enseignement collégial; elle encourage et facilite la mise en place de politiques liées à la recherche et de plans de développement de la recherche. Elle exprime son avis au sujet de la recherche collégiale. Par exemple, au cours des deux dernières années, elle s'est prononcée dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 23, modifiant principalement la loi sur l'instruction publique et édictant la loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, ainsi que dans ceux de la consultation sur le plan stratégique du CRSNG [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie] pour 2030 et de la consultation sur la recherche et la publication scientifique en français menée par le comité permanent de la science et de la recherche de la Chambre des communes.

L'ARC offre des services à la communauté scientifique et technologique collégiale : elle regroupe, informe, aide et encourage les personnes qui s'intéressent au développement de la recherche collégiale; elle se veut un réseau d'information et d'entraide par lequel elle peut notamment faire part à ses membres de la recherche qui se réalise, de l'évolution des structures locales ainsi que des développements concernant les subventions; elle aide à la création et au développement de services appuyant la recherche, favorise la formation de chercheuses et chercheurs, stimule la création d'équipes de recherche; elle encourage les chercheuses et chercheurs à faire connaître leurs travaux; elle crée des liens de collaboration réciproques avec tous les milieux intéressés par la recherche. En 2011, l'Association a publié *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, seule monographie sur l'histoire de la recherche collégiale québécoise.

Pour offrir ses services en matière d'information, de formation et de diffusion en lien avec la recherche collégiale, l'Association est soutenue par des contributions qui lui sont versées par des établissements d'enseignement et des organismes. Ainsi, en plus de son effectif de membres, l'ARC anime deux communautés de pratique. La première réunit les conseillères et conseillers à la recherche de cégeps, de collèges privés subventionnés et d'écoles gouvernementales. À l'intérieur de cette communauté, six groupes de travail se penchent sur des sujets inhérents à la recherche : le renforcement de la capacité de recherche institutionnelle et individuelle, l'éthique de la recherche avec des êtres humains, la conduite responsable, l'équité, la diversité et l'inclusion, les relations avec les organismes subventionnaires et la gestion des données de la recherche. Cette communauté travaille dans une perspective de mutualisation des compétences, des ressources et des outils en fonction des besoins de ses membres, pour qui elle représente un puissant levier de développement professionnel. La seconde, en plein essor, regroupe des membres du réseau collégial qui siègent au sein de comités d'éthique de la recherche. Il s'agit donc de personnes versées en méthodes de recherche – en d'autres termes des chercheuses et chercheurs –, de personnes versées en éthique de la recherche ou ayant une bonne connaissance des lois applicables et de membres de la communauté, ces dernières rappelant l'assise régionale des établissements,



puisque un collège est notamment « destiné à collaborer au développement social et culturel de la région qu'il dessert » selon l'article 47 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*.

Outre la portée de ses interventions concernant tous les plans pertinents pour le développement de la recherche collégiale, l'Association constitue un espace de ralliement qui a traversé l'épreuve du temps. De plus, la neutralité dont elle fait preuve et les liens authentiques qu'elle entretient font de l'ARC une communauté d'intérêts unique à l'échelle pancanadienne, qui agit tel un incubateur et un propulseur de bonnes pratiques.



INTRODUCTION

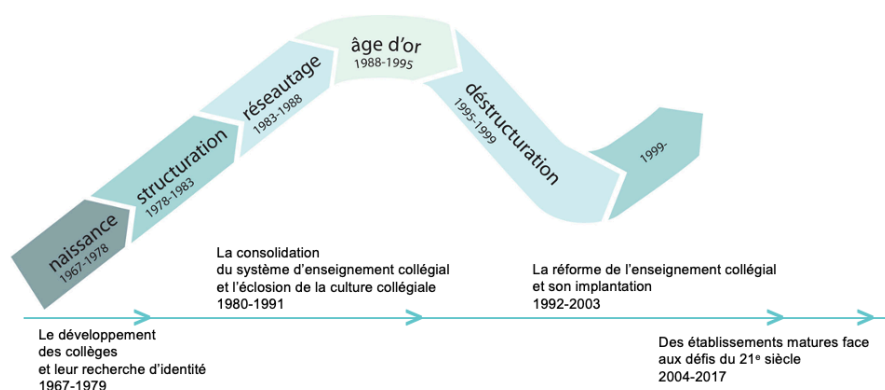
L'ARC tient tout d'abord à saluer la volonté du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de consulter les différentes parties prenantes au sujet de la recherche collégiale. Pour participer à cet exercice démocratique, l'ARC a elle-même invité ses membres à une séance de consultation visant à recueillir leurs points de vue, en plus de tenir des séances de discussion lors de différentes rencontres et de solliciter l'avis de son conseil d'administration.

Le présent mémoire est organisé autour de trois messages, qui en constituent le cœur. Le premier porte sur l'actualisation des lois : il est plus que temps de faire figurer la recherche dans la mission des établissements d'enseignement collégial, et ce, au même titre que l'enseignement. L'ARC porte ce message depuis de nombreuses années; les explications fournies en témoignent clairement. Trois recommandations y sont associées. Le deuxième message concerne les ressources de toutes natures – financières, matérielles, informationnelles, informatiques et humaines –, qui sont nécessaires à la conduite d'activités de recherche : en matière de soutien à la recherche collégiale, le *statu quo* n'est plus une option. Cinq recommandations clôturent cette partie du texte. Quant au troisième message, il concerne les incidences qu'un projet ambitieux pourrait engendrer : optimiser les retombées de la recherche collégiale sur l'ordre d'enseignement au sein duquel elle est pratiquée, pour en rehausser la qualité. Toutes les dimensions de l'enseignement collégial sont ici à prendre en compte. Quatre recommandations complètent cette partie du texte. Outre ces trois messages et 12 recommandations, le texte comprend 19 exemples révélateurs de différents aspects de la recherche collégiale. Bref, le texte est articulé en fonction de trois messages, de 12 recommandations et de 19 exemples.

La situation décrite dans les pages qui suivent explique en partie, à notre avis, le déficit de l'information concernant la recherche collégiale dans bon nombre d'études. C'est avec un grand intérêt et beaucoup d'espoir que nous y participons.

IL EST PLUS QUE TEMPS DE FAIRE FIGURER LA RECHERCHE DANS LA MISSION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, ET CE, AU MÊME TITRE QUE L'ENSEIGNEMENT

La recherche, peu en importe le secteur ou le type, est inhérente à l'enseignement supérieur. Selon l'UNESCO, cette dernière expression « désigne les programmes d'études, de formation ou de formation à la recherche assurés au niveau postsecondaire par des établissements universitaires ou d'autres établissements d'enseignement agréés comme établissements d'enseignement supérieur par les autorités compétentes de l'État et/ou (sic) en vertu de système reconnu d'homologation » (1997). Au Québec, l'ordre d'enseignement collégial appartient à l'enseignement supérieur. Or, la recherche collégiale québécoise souffre de son inscription timide dans les lois qui régissent cet ordre d'enseignement. Bien qu'ayant émergé dès la création de l'ordre collégial, la recherche qu'on y pratique tarde encore à atteindre et à faire valoir son plein potentiel, faute de ressources et tributaire de décisions qui, à diverses étapes, ont freiné son développement, comme l'a démontré Piché (2011). Le déploiement d'une véritable culture de la recherche et celui de la recherche elle-même constituent deux défis que des personnes engagées et passionnées relèvent depuis plus de 55 ans; toutefois, si le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, coresponsables de l'organisation du Chantier sur la recherche au collégial, veulent miser davantage qu'ils ne le font sur l'écosystème en place, ils doivent renverser la vapeur et en accélérer le développement.




Développement de la recherche collégiale au regard du développement des collèges

Source : Mechmech et Lapostolle, 2022, d'après Piché et Lapostolle, 2012.

Des activités de recherche de tous les types et dans tous les secteurs

Les activités de recherche et de développement qui sont menées au collégial visent aussi bien l'acquisition « de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes et des faits observables » (OCDE, 2016, p. 47) que la réalisation de « travaux de recherche originaux entreprise en vue d'acquérir de nouvelles connaissances et dirigés vers un but ou un objectif pratique déterminé » (*ibidem*) ou de « travaux systématiques – fondés sur les connaissances tirées de la recherche et l'expérience pratique et produisant de nouvelles connaissances techniques – visant à déboucher sur de nouveaux produits ou procédés ou améliorant les produits ou procédés existants » (*ibidem*). Ajoutons à cette définition proposée par l'OCDE un élément que nous considérons comme essentiel dans l'équation : les travaux systématiques peuvent également conduire à de nouvelles pratiques ou améliorer les pratiques existantes. Les activités de recherche menées au sein du réseau collégial participent de tous ces types de recherche, sans exception, de même que de l'innovation, technologique, sociale ou organisationnelle. Encore trop peu de gens, y compris à l'intérieur du réseau collégial au Québec, connaissent l'étendue de la recherche qui y est pratiquée. À titre d'exemple, rares sont les personnes qui savent que,

Reconnu comme centre collégial de transfert de technologie, le Centre de recherche, d'innovation et de transfert en arts du cirque est partie intégrante de l'École nationale de cirque. Par une approche transdisciplinaire, il vise une reconnaissance mondiale dans les secteurs des arts du cirque, des arts vivants et de la performance humaine. Son directeur, Patrice Aubertin, est également titulaire de la chaire de recherche industrielle dans les collèges du Conseil de recherches en sciences humaines en arts du cirque. Par ses travaux, il cherche notamment à évaluer les effets de l'enseignement des arts du cirque. Comment ces arts influencent-ils la créativité, la résilience et la littéracie physique?



selon les données qu'elle a recueillies dans le cadre de son projet d'histoire de la recherche collégiale, « l'ARC évalue que plus du cinquième des publications des chercheuses et chercheurs de collège appartiennent à la recherche fondamentale » (Piché, 2009), ou encore, que les publications dans le secteur de la santé en représentent une part non négligeable (Piché, 2018). L'un des éléments constitutifs de l'enseignement supérieur est d'ailleurs que les personnes qui y enseignent aient la possibilité de contribuer à l'avancement des connaissances dans leur discipline d'enseignement. En d'autres termes, qu'elles soient entièrement légitimées de faire de la recherche disciplinaire. Le projet sur l'histoire de la recherche collégiale constitue une référence pour qui s'intéresse à cette question. Malheureusement, les ressources ont fait défaut pour tenir à jour l'importante base de données construite dans le cadre de ce projet, qui a conduit notamment à la publication d'une monographie sur le sujet. Ainsi, la volonté de l'ARC de créer un observatoire sur la recherche collégiale – volonté que l'Association a manifesté dès 2015 – a probablement émergé trop tôt dans le cours du développement de la recherche collégiale alors que le plus grand nombre avait d'autres intérêts et que la recherche apparaissait encore comme une activité secondaire. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que l'on se rende aujourd'hui compte que les données colligées par les établissements, par le ministère de l'Enseignement supérieur, ou encore, par la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec, Synchronex ou l'ARC sont incomplètes bien que cet état de fait ne soit pas propre à la recherche collégiale. En effet, tout comme le Conseil supérieur de l'éducation, nous croyons nécessaire « de produire et de rendre disponibles des données sur la recherche universitaire, collégiale et interordres » (2023).

Professeur et chercheur au cégep de Sherbrooke, Martin Aubé est reconnu à l'échelle internationale en raison de son expertise pour la télédétection des aérosols dans l'atmosphère. Il dirige actuellement un projet financé par le programme Audace des Fonds de recherche du Québec : La pollution lumineuse et l'étude de ses effets sur la santé : une opportunité de maillage interordre et multisectoriel pour l'avancement des connaissances et l'encouragement de la relève en sciences et en génie. Ce projet transdisciplinaire cible les trois secteurs de recherche, en plus de réunir une équipe d'étudiantes et étudiants ainsi que de professeures et professeurs de trois ordres d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire). Chercheur impliqué au sein de la communauté scientifique, Martin Aubé est également un ardent défenseur de l'accès du plus grand nombre à des données de recherche ouvertes. Il fait découvrir la méthode scientifique à ses étudiantes et étudiants. D'ailleurs, nombreux sont celles et ceux qui ont contribué à faire rayonner la recherche collégiale sur la scène internationale en présentant les travaux qu'ils ont réalisés sous sa supervision. Martin Aubé a reçu le Galileo Award de l'International Dark Sky Association et le prix Reconnaissance de l'ARC pour sa contribution au développement de la recherche collégiale.

En outre, les activités de recherche menées au sein de l'ordre collégial s'inscrivent autant à l'intérieur des trois grands secteurs de la recherche, soit la santé, les sciences sociales et humaines, les arts et les lettres, et les sciences naturelles, les mathématiques et le génie, que dans la recherche intersectorielle. Elles sont tout autant disciplinaires que transdisciplinaires, en plus d'être présentes dans la multitude de domaines reconnus par la communauté scientifique. Il y a 10 ans, Piché et Larivière (2012) affirmaient que « la répartition des publications dans les trois grands secteurs de la recherche [échappait] en partie à la logique du financement dédié aux chercheuses et chercheurs du collégial et suivait de plus en plus celle du financement global de la recherche. » Selon eux, bien que le secteur qui soutenait le moins la recherche collégiale était celui de la santé, la répartition des publications entre ces trois secteurs avait de quoi étonner : « Si, sans surprise, plus de 50 % des publications des dix dernières années sont dans le domaine de la nature et des technologies (rappelons que la grande majorité des CCTT œuvrent dans ce domaine), il est au contraire surprenant de constater que 27,9 % des publications sont dans le domaine de la santé. Cette tendance va d'ailleurs en s'accroissant, le Québec ayant 30 % de ses publications des trois dernières années dans ce domaine. » De nos jours, toutes les activités de recherche sont indispensables pour

aborder les questions relatives aux enjeux auxquels la société fait face, et, qui plus est, les regards scientifiques croisés sont essentiels. En ce sens, il est impératif de reconnaître l'apport de ces activités à des projets structurants, notamment en les soutenant financièrement et en soutenant les organismes qui contribuent à l'accroissement du réseau des chercheuses et chercheurs du collégial, tels l'ARC. La diversité demeure au cœur de la recherche collégiale. Le présent mémoire fournit des exemples de chercheuses et de chercheurs, d'équipes de recherche et d'activités de recherche destinés à illustrer la pratique de la recherche à l'ordre collégial, celle-ci présentant toutes les qualités nécessaires pour être encore plus connue ou utilisée qu'elle ne l'est à l'heure actuelle, y compris par le réseau collégial lui-même, voire pour être enfin inscrite dans les lois au même titre que l'enseignement.



Si la recherche collégiale demeure méconnue, c'est également parce qu'un problème important demeure, problème dont on ne peut mesurer l'ampleur, étant donné sa nature. En effet, pour réaliser l'étude bibliométrique lui permettant d'étudier l'évolution du nombre de publications des chercheuses et chercheurs de collèges, « combien de fois Piché [...] a-t-il découvert que telle ou telle personne, associée par ses travaux de recherche à une université, utilise son affiliation universitaire plutôt que son affiliation collégiale pour signer ses textes? Ce faisant, ces personnes privent leur collège d'appartenance d'une reconnaissance de leur contribution au monde de la recherche » (Lapostolle, 2017). Ces personnes empêchent également le milieu scientifique de (re)connaître l'apport de la recherche collégiale au développement des connaissances. « Pourquoi faire cela, si ce n'est que ces personnes, en toute bonne foi, associent d'abord leur identité de chercheuse ou de chercheur à la communauté universitaire, là où la vitalité de la culture de la recherche ne fait pas de doute? » (*loc. cit.*) Dans cette optique, ils signent souvent leurs travaux de leur titre de « professeure associée » ou « professeur associé ». Vu sous cet angle, la reconnaissance de la mission de recherche des collèges devrait permettre aux établissements de réviser leurs pratiques en matière de recrutement, d'embauche ou de reconnaissance des personnes détenant des diplômes ou des grades des cycles supérieurs et, par conséquent, de mieux connaître les forces vives du collégial en matière de recherche dans la mesure où la recherche deviendra un élément clair de la mission des établissements d'enseignement collégial, duquel découlera une modification radicale de son inscription dans la vision ainsi que dans les orientations des établissements qui l'embrasseront.

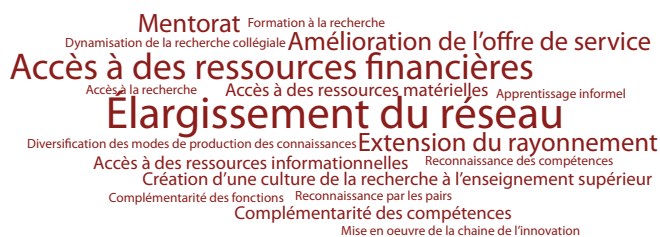
Des activités de recherche caractérisées par la proximité avec le milieu

Au Québec, 81 établissements d'enseignement collégial – 48 cégeps, 22 collèges privés subventionnés et 11 écoles gouvernementales – (Québec, 2023a) sont établis sur une grande partie du territoire. Selon l'information recueillie par l'ARC, on y retrouve quelque 100 unités de recherche. Ainsi, la recherche est pratiquée autant dans des CCTT que dans des centres d'accès à la technologie, des groupes de recherche, des chaires de recherche, des laboratoires de recherche ou des équipes de recherche, intraordres comme interordres, ou encore, de façon autonome, à l'extérieur d'une unité. D'après Collèges et instituts Canada, « plus de 95 % des Canadiennes et des Canadiens vivent à moins de 50 km d'un collège [ou] d'un institut » (2020). Cette affirmation qui caractérise le réseau collégial pancanadien distingue également, il va de soi, le réseau collégial québécois. Ainsi, la proximité des chercheuses et chercheurs avec les communautés constitue non seulement un terreau favorable à l'instauration, puis au maintien de la relation de confiance avec le public, mais également un levier puissant pour la formation de la relève scientifique. Étant entendu qu'un cégep « [...] est également destiné à collaborer au développement social et culturel de la région qu'il dessert » selon l'article 47 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (Québec, 2023b), l'inscription de la recherche dans la loi au même titre que l'enseignement constituerait une pierre d'assise pour la contribution au développement des régions et de la main-d'œuvre sur la base des connaissances issues de la recherche collégiale, mais également un apport significatif au développement scientifique. Les établissements d'enseignement collégial et leurs personnels sont déjà organisés en réseaux et en sous-réseaux, condition *sine qua non* pour la recherche contemporaine et considération non négligeable pour répondre aux besoins de toutes natures des milieux environnants.

Marie-Ève Bédard est chercheuse au Centre collégial d'expertise en gérontologie du cégep de Drummondville. Elle dirige actuellement une recherche-action interordres financée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture : Des résidences privées plus saines, sécuritaires, accueillantes et inclusives au moyen d'un jeu sérieux visant à prévenir et contrer la maltraitance envers les personnes âgées lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT+). Douze partenaires sont impliqués dans ce projet : la résidence Jazz de Drummondville, le Groupe régional d'intervention sociale Mauricie-Centre-du-Québec, la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées de l'Université de Sherbrooke, le Département de psychiatrie et neurosciences de l'Université Laval, le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement du cégep de la Gaspésie et des Îles, le Centre en imagerie numérique et médias interactifs du cégep de Sainte-Foy, le Réseau canadien pour la prévention des mauvais traitements envers les personnes âgées, l'Association des gais et lesbiennes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, GRIS Montréal, l'Association pour la diversité sexuelle et de genre de la Baie-des-Chaleurs, la Fondation Émergence et l'Institut et Haute École de la Santé La Source HES-SO de la Suisse.

Pour des activités de recherche interordres renforcées

Outre le fait de mener des activités de tous les types et dans tous les secteurs, les chercheuses et chercheurs du collégial empruntent, lorsque les objets ou les problèmes s’y prêtent, la voie de la collaboration interordre. Le portrait des avantages et des inconvénients liés à ces collaborations a été soulevé, voire traité, à maintes reprises au cours des années. Il s’agit d’une discussion récurrente, notamment lorsque les organismes subventionnaires invitent les chercheuses et chercheurs de collèges et d’universités à unir leurs pratiques dans la perspective de la collaboration ou que les chercheuses et chercheurs se heurtent aux limites des programmes de subvention, particulièrement en ce qui a trait aux allocations à la recherche ou aux conditions d’admissibilité. Cette question est d’ailleurs fréquemment abordée lors des séances d’information ou de diffusion organisées par l’ARC ainsi que dans le cadre de projets que l’Association



Source : Piché et Poissant, 2013a.

En revanche, les inconvénients ne sont pas négligeables : l’inégalité des statuts; la hauteur des frais d’administration; l’exode des cerveaux; les sentiments d’infériorité (Piché et Poissant, *op. cit.*). S’ils sont moins nombreux, ils sont peut-être plus imposants. L’inégalité des statuts et les sentiments d’infériorité se traduisent, notamment, par le fait que le milieu collégial semble parfois considéré par le milieu universitaire comme un milieu preneur ou, en d’autres termes, utilisateur de connaissances plutôt que producteur de celles-ci. D’ailleurs, la lecture des mémoires déposés dans le cadre de la consultation publique sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l’innovation (SQRI) 2022 est éloquentes à cet égard :

« le créneau que l’on veut d’abord attribuer aux collègues est celui de la recherche appliquée, au service des petites et moyennes entreprises. » (Piché et Larivière, 2012) Or, comme nous l’avons noté plus haut, la recherche collégiale ne se limite pas à la recherche appliquée à mi-chemin entre les universités et les entreprises, avec ou sans but lucratif. Par ailleurs, en ce qui a trait à la collaboration interordre, d’autres défis existent : le manque de ressources financières pour l’attribution des salaires; l’absence de ressources financières pour les cochercheuses et cochercheurs dans la plupart des programmes de subvention; le manque de reconnaissance des chercheuses et chercheurs de collèges par les Fonds de recherche du Québec; la nécessité de détenir un Ph. D. pour être admissibles à certains programmes; l’absence de ressources financières, dans le cadre de certains programmes, pour inclure la participation des étudiantes et étudiants de collèges dans la réalisation des projets; le décalage parfois présent dans les calendriers de réalisation en raison de contraintes temporelles (rythme parfois plus rapide et projets plus courts dans le réseau collégial), décalage susceptible de générer des tensions entre les équipes de recherche; l’arrimage parfois difficile des objectifs ciblés par les équipes de recherche des deux ordres d’enseignement (Association pour la recherche au collégial, 2021). Toutefois, en définitive, les avantages de la collaboration interordre en excèdent les inconvénients et, dans cette optique, nous souscrivons à la recommandation du Conseil supérieur de l’éducation visant à « encourager le développement des collaborations en recherche entre les universités et les collèges » (Conseil supérieur de l’éducation, 2023).

réalise. Les avantages généralement identifiés à ce type de collaboration sont les suivants : la complémentarité, notamment des compétences; l’extension du rayonnement; l’accès à des ressources, plus particulièrement à des ressources humaines – soit les étudiantes et étudiants – à l’étape de la diffusion des connaissances (Piché et Poissant, 2013a et 2013b); l’effet de levier déterminant attribuable à la richesse de ce type de collaboration (Association pour la recherche au collégial, 2021).

Exode des cerveaux
Hauteur des frais d’administration
Inégalité des statuts
Sentiment d’infériorité

Source : Piché et Poissant, 2013b.

Vers une gouvernance et une gestion en phase avec le système de soutien à la recherche

Au fil des ans, de plus en plus d'établissements d'enseignement collégial se sont dotés des infrastructures requises en recherche, tant sur le plan de la gouvernance que sur celui de la gestion. Dans son « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », Fisher soutient ceci : « Le terme "gouvernance" fait d'abord référence à la structure du

Marie-Ève Blackburn est chercheuse au sein d'ÉCOBES-Recherche et transfert, et cotitulaire de la chaire VISAJ, une chaire de recherche interordres – UQAC-Cégep de Jonquière – sur la vie et la santé des jeunes. Elle est spécialisée en sociologie de la jeunesse et de la santé. Ses travaux touchent l'évolution du bien-être psychologique et social des jeunes, par exemple leur estime de soi et leur satisfaction corporelle, de même que l'insertion professionnelle, les parcours scolaires et la migration interrégionale. Ses expériences de collaborations multisectorielles et multidisciplinaires l'ont conduite à développer une expertise au regard non seulement de la communication scientifique, mais également du transfert des connaissances et de la vulgarisation scientifique.

système de recherche, à sa mise sur pied et à son encadrement, à la composition et au rôle des comités consultatifs ainsi qu'à la mise en place de politiques adéquates. » (2010) Dans les faits, la posture concernant la recherche a changé. Celle-ci ne repose plus sur des chercheuses et des chercheurs plus ou moins isolés, mais sur l'engagement de l'administration de l'établissement et de son personnel à développer une culture de recherche de façon non plus sporadique, mais pérenne. Cet état de fait ne semble toutefois pas encore atteint dans l'ensemble des établissements, et la recherche demeure encore, parfois, éphémère : dans le cadre de deux recensions effectuées par l'ARC auprès des conseillères et conseillers à la recherche, seulement 23 des 53 répondantes et répondants ont affirmé qu'ils considèrent les activités de recherche dans leur collège comme pérennes, c'est-

à-dire comme présentant un caractère permanent (Briand, Ndoreraho, Ruel et Senécal, 2023). C'est dans un tel contexte que le système de soutien à la recherche se complexifie sans cesse et que de nouvelles obligations ou responsabilités incombent dorénavant aux établissements. Ceux-ci doivent demeurer à jour quant aux exigences ou aux bonnes pratiques en matière de gouvernance de la recherche; ils sont invités à participer au financement tant de leurs unités de recherche que du soutien aux chercheuses et chercheurs, et à se préoccuper de l'engagement et de la formation en recherche des étudiantes et étudiants ou du transfert de connaissances; enfin, il importe qu'ils connaissent toute la gamme des ressources financières offertes tant à l'échelle provinciale que fédérale et, ainsi, qu'ils demeurent à l'affût des nouvelles initiatives de financement, qu'ils encouragent le développement de partenariats et qu'ils contribuent à la diffusion des résultats de la recherche bien au-delà de leur établissement, par exemple. De manière à poursuivre ce travail, ils ont besoin de soutien financier, d'incitatifs clairs de la part des gouvernements pour rehausser leur capacité de recherche et de l'appui des organismes qui se sont spécialisés en cette matière, comme l'ARC.

Bien des établissements ont adopté les politiques et les stratégies exigées de la part des organismes subventionnaires fédéraux ou provinciaux, ou encore, qu'ils considèrent eux-mêmes comme souhaitables. L'ARC recense ces documents depuis plus de 15 ans dans son *Répertoire des politiques, des stratégies et des comités liés à la recherche*, téléaccessible. De plus, les établissements mettent en place les instances attendues ou souhaitables, par exemple pour l'évaluation de la recherche avec des êtres humains, pour la protection des animaux, concernant la biosécurité ou la gestion des données de recherche. La liste de ces instances figure également dans le répertoire mentionné ci-dessus. Les membres du personnel des établissements ont compté, de tout temps, du personnel hautement qualifié, mobilisé par la recherche et disposant des compétences pour la pratiquer. Les établissements soutiennent la mise en place d'unités de recherche variées, créées par des chercheuses et chercheurs de collèges passionnés. À l'heure actuelle, selon l'information recensée par l'ARC, on en compte plus de 100:59 CCTT et 41 unités d'une autre nature (groupes de recherche, chaires de recherche, laboratoires de recherche, centres d'accès à la technologie, etc.). Les établissements confient l'administration de la recherche à du personnel dédié, dont des conseillères et conseillers à la recherche réunis par l'ARC en une communauté de pratique des plus dynamiques. Ils consacrent des ressources financières aux activités de recherche et soutiennent de plus en plus d'initiatives de formation à la recherche destinées aux étudiantes et étudiants. Si on leur en offre les moyens par des mesures structurantes, ils continueront de veiller au développement de la capacité de recherche institutionnelle

Le Groupe de recherche en environnement et biotechnologies du cégep de Rivière-du-Loup offre un accompagnement personnalisé aux entreprises, institutions et instances gouvernementales dans les domaines suivants : biométhanisation et biotransformation; traitement de l'eau; enzymologie; microbiologie; valorisation de matières résiduelles et de rejets d'entreprises; bioprocédés et biofermentation; environnement et développement durable.

L'option Recherche-études du cégep de la Gaspésie et des Îles offre aux étudiantes et étudiants la possibilité de participer à des travaux de recherche concrets et de côtoyer l'équipe de l'un des centres collégiaux de transfert de technologie de l'établissement, Nergica, Merinov et le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable. Cette option, offerte dans les programmes d'Aquaculture, de Sciences de la nature et de Sciences humaines, permet aux étudiantes et étudiants qui s'y inscrivent de participer à des projets soit qui stimulent l'innovation en matière d'énergies renouvelables, soit qui relèvent des technologies des pêches, de l'aquaculture, de la transformation et des bioressources marines, ou encore, qui portent sur le développement et l'occupation du territoire, la vitalité et le bien-être des collectivités, ou l'adaptation aux changements sociaux et climatiques.

et individuelle. Ainsi, ils pourraient poursuivre le développement de leur portefeuille de cadres de références internes, par exemple en adoptant une politique de création, d'accréditation ou de renouvellement d'unités de recherche (centres, chaires, laboratoires, etc.) afin de statuer de façon autonome quant à leurs attentes et à leur soutien au regard des unités de recherche que les chercheuses et chercheurs souhaitent créer dans une perspective de rehaussement de leur capacité de recherche et de collaboration avec les actrices et acteurs déjà présents au sein de l'écosystème. Un seul établissement semble posséder une telle politique à l'heure actuelle (Briand, Ndoreraho, Ruel et Senécal, 2023). Les établissements pourraient également appuyer les efforts d'organismes du réseau collégial, comme l'ARC, Synchronex ou le Centre de documentation collégiale (CDC), ou favoriser la collaboration entre les organismes pour rehausser le niveau de compétence en ce qui a trait aux dimensions


incontournables que sont la conduite responsable de la recherche, l'éthique de la recherche, l'équité, la diversité et l'inclusion, ou encore, la gestion des données de recherche. Le nombre d'établissements admissibles aux organismes subventionnaires ou étant reconnus comme établissements gestionnaires par les Fonds de recherche du Québec est croissant; le tableau ci-dessous montre l'état de la situation (Briand, Ndoreraho, Ruel et Senécal, 2023).

**Admissibilité aux organismes subventionnaires du Canada
ou reconnaissance par les organismes subventionnaires du Québec**

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	Conseil de recherches en sciences humaines	Instituts de recherche en santé du Canada	Fonds de recherche du Québec
54 / 81	42 / 81	2 / 81	56 / 81

Source : Briand, Ndoreraho, Ruel et Senécal, 2023.

Au sein du réseau collégial, depuis quelques années, on assiste à l'augmentation croissante du nombre de membres du personnel professionnel qui soutiennent les chercheuses et chercheurs. Encore invisibles dans le plan de classification du personnel professionnel – leur titre de fonction est généralement *conseillère* ou *conseiller pédagogique* –, les conseillères et conseillers à la recherche sont pourtant au nombre de 58 selon l'information recueillie par l'ARC (Association pour la recherche au collégial, 2023). Au cours des derniers mois, 46 d'entre eux ont répondu à un sondage administré par l'Association au sujet de leur identité professionnelle. On sait maintenant que ces personnes possèdent presque toutes un diplôme de deuxième ou de troisième cycles qui les a conduites à maîtriser plusieurs aspects liés à la recherche. Pour la très vaste majorité, ce poste est le premier qu'elles occupent comme conseillères ou conseillers à la recherche. Environ la moitié des répondantes et répondants travaillent à l'intérieur d'une infrastructure formelle de soutien à la recherche, comme un bureau de la recherche. Bien qu'ils soient liés à du personnel cadre, les équipes dont ils font partie comprennent plus rarement d'autres membres du personnel professionnel, ou encore, de membres du personnel de soutien. Alors que l'écosystème de la recherche se complexifie et que de nouvelles dimensions, comme la gestion des données de recherche ou l'équité, la diversité et l'inclusion, s'ajoutent à leur tâche comme autant d'exigences auxquelles doivent satisfaire les chercheuses et chercheurs, les conseillères et conseillers à la recherche ont une fonction qui implique nécessairement une spécialisation qu'il n'est pas aisé de développer dans le contexte actuel. Les ressources financières faisant encore défaut pour la constitution d'équipes administratives possédant toute la gamme des compétences nécessaires au développement de la capacité de recherche institutionnelle ou individuelle, une certaine pression commence à se faire sentir quant à l'autofinancement des services de soutien à la recherche. La somme des frais indirects que reçoivent les établissements d'enseignement collégial demeure insuffisante pour un tel déploiement. En revanche, en mutualisant ses ressources, notamment par le soutien à la communauté de pratique des conseillères



et conseillers à la recherche mise sur pied par l'ARC, le réseau collégial québécois peut s'appuyer sur une communauté de 52 membres actifs en provenance de 42 établissements qui, ensemble, rehaussent leurs compétences, bâtissent leur confiance, partagent leurs pratiques et créent du matériel de pointe qui sert au plus grand nombre. Cet effort s'ajoute à tous les autres visant à soutenir le spectre complet de la recherche.

L'enseignement et la recherche

La pratique de la recherche collégiale de tous les types, dans tous les secteurs et dans différents lieux de production est un fait incontestable, et ce, depuis plus de 55 ans. Dans ce contexte, en vue d'optimiser le soutien au développement et au rayonnement de la recherche collégiale, et ce, pour que celle-ci renforce la réponse aux défis actuels et futurs de notre société, nous croyons fermement qu'il est crucial d'actualiser les lois pertinentes dans le but de reconnaître formellement que la recherche fait résolument partie de la mission des établissements d'enseignement collégial, tout en laissant à ceux-ci et aux membres de leur personnel la latitude nécessaire pour décider de leur niveau d'engagement en cette matière. Ils pourront également accroître leur capacité de recherche jusqu'à ce que celle-ci soit totalement intégrée aux activités de l'ensemble des activités de l'établissement, et ce, dans une perspective de pérennité, comme le propose Madder (2005). La position de l'ARC à cet égard est solidement ancrée dans le temps. En effet, dans le mémoire qu'elle a déposé lors de l'étude du projet de loi n° 44, en 2009, l'Association s'était réjoui de la mention explicite de la recherche dès l'article 2 du document, tout en demandant que l'adjectif qualificatif *appliquée* soit supprimé du texte afin que la capacité de recherche fondamentale soit également reconnue par le législateur. Elle a alors clairement signifié à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que la recherche tous azimuts devait faire partie de la mission des établissements (Association pour la recherche au collégial, 2009). Elle a réitéré cette position à de nombreuses autres occasions depuis, notamment dans le mémoire qu'elle a soumis dans le cadre de la consultation sur la SQRI 2022 (Association pour la recherche au collégial, 2021). Malheureusement, la recherche demeure inscrite timidement, comme une possibilité, à l'article 6 de la loi. Quiconque cherche à approfondir sa compréhension de l'écosystème de la recherche collégiale constate que celui-ci embrasse les visées de la recherche, qu'il est à l'origine d'activités de recherche de tous les types et dans tous les secteurs, qu'il possède les modalités de gouvernance attendues, qu'il embauche et forme du personnel hautement qualifié et, enfin, qu'il réfléchit aux retombées issues de la recherche qui s'y pratique. L'officialisation attendue depuis plusieurs années par de très nombreux acteurs du milieu de la recherche collégiale au Québec devrait être accompagnée de mesures de reconnaissance visant à appuyer les établissements au sein desquels la recherche est pratiquée de même que les organismes qui les soutiennent sans relâche depuis fort longtemps, par exemple depuis 35 ans pour ce qui concerne l'ARC. Elle renforcera par ailleurs la liberté académique dont doivent jouir les professeures et professeur en reconnaissant le « statut de l'enseignant, du professeur, et de l'établissement d'enseignement postsecondaire, dans leur capacité d'autonomie, c'est-à-dire dans la capacité qu'ils ont à se déterminer eux-mêmes. » (Michaud, 2021) Hors de tout doute, il est plus que temps d'affirmer que la recherche – de tous les types et dans tous les secteurs – fait partie de la mission des établissements d'enseignement collégial, et ce, au même titre que l'enseignement.

Katy Leduc est professeure de chimie au cégep de Shawinigan et chercheuse au Centre national en électrochimie et en technologies environnementales (CNETE), qui y est affilié. En 2017, lors du colloque Des racines et des ailes pour la recherche collégiale, tenu par l'ARC dans le cadre du 85^e Congrès de l'Acfas, elle a présenté une communication intitulée « La recherche technologique comme lieu d'enracinement de l'esprit de découverte ». Depuis plus de 20 ans, la recherche au sein du CNETE s'est notamment enracinée dans le développement et l'optimisation de procédés biologiques de fermentation et de digestion ainsi que dans la production de biomolécules d'intérêt pour divers secteurs industriels. Selon Leduc, les chercheuses et chercheurs et les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs du CNETE sont à l'origine de la synergie entre la pédagogie et la recherche technologique appliquée au sein du cégep de Shawinigan, laquelle est à la source de l'implication grandissante d'étudiants collégiaux et universitaires. Pour bon nombre de ces étudiantes et étudiants, la recherche s'est révélée un tournant dans leur parcours scolaire et professionnel. Grâce à leur implication en recherche, ils sont techniciennes ou techniciens de laboratoire en recherche collégiale, universitaire ou privée, étudiantes ou étudiants aux cycles supérieurs, voire collaboratrices ou collaborateurs, des projets du CNETE, là où leur passion pour la recherche a d'abord pris racine. À travers leur parcours se trouvent les preuves indéfectibles que la recherche collégiale, 50 ans après sa naissance, constitue plus que jamais un tremplin pour l'émergence de l'esprit de découverte.



Recommandations

1. Actualiser la *Loi sur les cégeps* et la *Loi sur l'enseignement privé* afin que la recherche y figure dès le premier article constitutif de ces deux réseaux.
2. Allouer des ressources à la production et à la diffusion de données sur la recherche collégiale, et ce, afin que celle-ci soit mieux connue et reconnue.
3. Soutenir le développement de la recherche collégiale à la fois dans l'optique de la prise en compte de la recherche dans l'ensemble des activités des établissements d'enseignement collégial et, également, dans une perspective à long terme, et ce, afin qu'elle y soit ancrée profondément.



EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE COLLÉGIALE, LE *STATU QUO* N'EST PLUS UNE OPTION

Des ressources de différentes natures sont essentielles à la réalisation des activités de recherche tout comme au soutien de la recherche : ressources financières en quantité suffisante et d'excellente qualité, des ressources matérielles incluant des espaces appropriés et des équipements non seulement de pointe, mais en bon état, des ressources informationnelles comprenant des ressources documentaires en phase avec la transition numérique, des ressources informatiques respectant les plus hauts standards en matière de sécurité et des ressources humaines, bien évidemment, intéressées et compétentes. À l'heure actuelle, la recherche collégiale est essentiellement tributaire du mode de financement par projet. Pour ce qui est du corps professoral, les activités de recherche ne font pas spécifiquement partie de la tâche normée. Il en va de même en ce qui concerne les chercheuses et chercheurs qui font partie du personnel professionnel : la pratique de la recherche dépend, pour elles et pour eux aussi, du financement par projet. Si le *statu quo* n'est plus une option en matière de soutien à la recherche collégiale, c'est qu'il nuit à la pleine participation de l'ensemble de la communauté collégiale à la recherche ainsi qu'à la gouvernance de la recherche.

Pour des ressources financières en quantité suffisante


En recherche collégiale, l'un des défis importants demeure, indéniablement, le financement de l'ensemble des activités et des personnes. Or, les exclusions, les restrictions et les conditions sont extrêmement nombreuses, trop souvent tributaires de la logique universitaire qui a prévalu à la mise en place de l'écosystème de la recherche à l'échelle québécoise, voire canadienne. Sur ce plan, il est primordial de prévoir des mesures de financement autant en ce qui a trait aux frais directs ou indirects qu'aux organismes de soutien à la recherche collégiale.

Règle générale, les frais directs de la recherche comprennent la rémunération selon les normes en vigueur, incluant les avantages sociaux, et un certain nombre de dépenses, telles que les déplacements liés à la recherche; la participation à des congrès pour présenter des résultats issus du projet financé; le matériel et les fournitures de recherche, incluant les frais d'analyse; les animaux de laboratoire, y compris l'achat et les frais de pension; la rétribution des participantes et participants à l'étude; la sécurité et l'élimination des déchets selon les normes; l'achat, la location, les coûts d'exploitation, d'entretien, d'installation ou de réparation de petits équipements; le transport de matériel et d'équipement; les télécommunications; les fournitures informatiques; l'achat de banques de données ou l'accès à de telles banques; l'édition, la reprographie et la traduction; les publications; la diffusion et le transfert de connaissances; la création ou la mise à jour de sites web en lien avec l'octroi.

Antoine Corriveau-Dussault enseigne la philosophie au collège Lionel-Groulx en plus d'être chercheur au Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie ainsi qu'au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal. Il est également membre du Groupe de recherche en éthique environnementale et animale de l'Université de Montréal. Il est occasionnellement chargé de cours au Département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal. Il mène actuellement un projet de recherche subventionné par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, projet qui vise à mobiliser les ressources théoriques fournies par la philosophie de la biologie, la philosophie de la médecine et la philosophie générale des sciences. Antoine Corriveau-Dussault a reçu le prix Denise-Barbeau pour l'excellence et le rayonnement de ses travaux dans le secteur de la société et de la culture.

À l'ordre universitaire, comme les salaires des chercheuses et chercheurs sont généralement assumés par les établissements d'enseignement, les organismes subventionnaires peuvent faire l'économie des frais de rémunération de ces personnes. En revanche, à l'ordre collégial, la recherche ne fait pas partie de la tâche normée pour ce qui est du corps professoral. Dans *Faculty Participation in Research at Canadian Colleges: A National Survey*, Fisher (2008) rapporte que 81 % des enseignantes et enseignants consultés dans le cadre de ses travaux affirment que le manque de financement pour le dégrèvement de leur tâche constitue le principal obstacle à l'engagement en recherche. Cet obstacle

se pose aussi pour ce qui concerne les membres du personnel professionnel du collégial qui souhaitent faire de la recherche. Documenté, connu, répété haut et fort à maintes reprises, ce frein peut très aisément être levé et devenir, grâce à un ajout de ressources ciblé, un levier puissant. En effet, un investissement significatif permettrait de propulser rapidement et efficacement la recherche collégiale. Pour qu'il n'y ait aucune équivoque, réitérons qu'il s'agit de financer le « continuum » de la recherche, de la recherche fondamentale à l'innovation, dans tous les secteurs, domaines ou



disciplines, comme d'autres l'ont recommandé dans de récents rapports (Canada 2017, 2023), de soutenir toutes les phases du cycle de la recherche, de sa conceptualisation au transfert des connaissances qui en sont issues et, de plus, de soutenir l'engagement en recherche à toutes les étapes de la carrière, à partir de l'embauche. On inclura aussi la recherche effectuée dans le cadre d'études doctorales et postdoctorales.

En maintenant le *statu quo*, le gouvernement place la recherche collégiale dans une situation d'extrême fragilité et, qui plus est, prive l'ensemble de la société d'un apport scientifique non négligeable. Puisque le ministère de l'Enseignement supérieur spécifie dans son plan stratégique en vigueur que la recherche joue un rôle vital dans la croissance et l'avancement d'une société et qu'il « veut renforcer sa contribution au développement de la recherche et de la culture de l'innovation » (Québec, 2023), l'une des voies de choix pour rehausser la capacité de recherche du réseau collégial nous semble toute tracée. À titre d'exemple, le financement du temps nécessaire pour planifier la programmation de recherche, pour établir des partenariats, pour préparer des demandes de subvention de projets ou pour participer au transfert des connaissances est absent ou trop timidement présent des modèles de financement actuels. De plus, dans une perspective d'équité, le Ministère gagnerait à hausser son investissement dans la recherche faite tant dans les CCTT qu'à l'extérieur de ceux-ci, où la pratique de la recherche de tous les types, dans tous les secteurs et différents lieux de production est non seulement présente, mais représente un potentiel sous-exploité. Selon le *Régime budgétaire et financier des cégeps* pour l'année scolaire 2023-2024, il alloue une somme de 341 322 \$ pour chacun des centres qui relèvent d'un cégep, soit 19 114 032 \$ au total. Il octroie par ailleurs 13 660 000 \$ aux cégeps pour les programmes d'aide à la recherche, ce qui comprend une allocation de 93 000 \$ pour le développement de la recherche au sein de l'établissement, allocation incluant une somme de 3 000 \$ pour cotiser à un organisme qui soutient les enseignantes-chercheuses et les enseignants-chercheurs du réseau collégial. Comme, depuis plus d'une décennie, les CCTT peuvent eux aussi profiter des sommes prévues pour les programmes de subvention administrés par le Ministère, le montant réellement consenti à la recherche que l'on pratique à l'extérieur des CCTT est très peu élevé. De plus, le Ministère ne soutient que la recherche technologique et la recherche pédagogique; aucune mesure n'est prévue pour la recherche non comprise dans ces deux derniers types de recherche, par exemple pour la recherche fondamentale ou disciplinaire, pourtant bel et bien présente au sein du réseau collégial. Dans ce contexte, la pérennité des équipes est constamment affectée, et les liens avec les partenaires et les entreprises deviennent discontinus ou instables. Tout comme elle l'a fait lors des consultations sur les modalités de financement des établissements publics, l'ARC considère comme capital le soutien financier à la recherche à l'intérieur et à l'extérieur des CCTT. En additionnant la somme que nous croyons justifiée pour le financement des unités de recherche non reconnues comme CCTT et celle pour la recherche à l'extérieur des unités de recherche, nous obtenons un total de 9 800 000 \$, qui correspond à celui suggéré dans nos commentaires au sujet du rapport du comité d'experts sur la révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public (Association pour la recherche au collégial, 2019). Même si des études démontrent que les scientifiques ont la confiance du public, les relations entre ces deux groupes doivent être maintenues de façon soutenue. Cette situation n'est actuellement pas prise en compte.

Michel Olivier est professeur de physique au cégep Garneau. Chercheur expérimenté dans le domaine de l'optique, plus particulièrement dans le développement des lasers et amplificateurs à fibre, il est membre du Centre d'optique, photonique et laser de l'Université Laval, soutenu en tant que regroupement stratégique des experts québécois de l'optique et de la photonique par le Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies, et dont plusieurs autres établissements d'enseignement supérieur font partie. Ses collègues de l'équipe de recherche du professeur Michel Piché, de l'Université Laval, et lui détiennent un brevet lié aux découvertes auxquelles il a participé.

Outre la situation décrite ci-dessus, la recherche collégiale souffre également d'une sous-représentation au sein des organismes de soutien au système de la recherche. Le nombre de chercheuses et de chercheurs serait assurément beaucoup plus important dans les conseils d'administration, les comités d'évaluation par les pairs, les comités d'arbitrage, les comités de lecture, les comités d'éthique de la recherche, les commissions et les comités consultatifs, de même que lors de consultations menées par les organismes subventionnaires si les ressources étaient suffisantes et que, de plus, les établissements d'enseignement encourageaient leur personnel à participer à la gouvernance de la recherche. Il importe que les établissements soutiennent également la participation du personnel ainsi que de la population étudiante des établissements aux instances sur lesquelles s'appuie l'écosystème de la recherche. Si les chercheuses et chercheurs de collèges sont absents des tables où l'on parle de recherche, où l'on discute de conditions, d'évaluation, de diffusion, de




budget et de toute autre considération importante en matière de recherche en raison d'un manque de temps occasionné par un manque de ressources financières, la situation perdurera. Il en va de même pour les étudiantes et étudiants. La présence de chercheuses et de chercheurs, ou encore, d'étudiantes et d'étudiants à ces instances contribue, de plus, au rayonnement de la recherche collégiale. À ce chapitre, on peut s'attendre à ce que les organismes qui constituent l'écosystème de la recherche fassent non seulement preuve de la volonté d'inclure les chercheuses et chercheurs dans les discussions, mais également qu'ils se tiennent à jour au regard des conditions de pratique de la recherche collégiale de manière à en tenir compte dans leurs réflexions. Certains de ces organismes, comme les Fonds de recherche du Québec, le Conseil supérieur de l'éducation ou le Bureau de la Scientifique en chef du Canada, sollicitent la participation d'étudiantes et d'étudiants à des instances créées ces dernières années. La responsabilité, à cet égard, doit être partagée entre les chercheuses et chercheurs, les étudiantes et étudiants, les établissements d'enseignement collégial et le système de soutien à la recherche.

À l'échelle universitaire, le Québec a fait le choix d'investir surtout dans le financement des infrastructures de recherche, comme des centres, des réseaux, des regroupements ou des équipes de recherche, contribuant ainsi à ce que des unités de recherche bien structurées aient les ressources et la capacité de faire appel au palier fédéral pour assurer le financement de projets. Or, pour ce qui concerne les établissements d'enseignement collégial, les ressources sont extrêmement limitées. Il en va de même pour ce qui est des mesures des Fonds de recherche du Québec destinées à soutenir le financement du temps dont ont besoin les chercheuses et chercheurs du collégial pour mener à bien les activités de recherche. Au fédéral, bien que le Québec mise sur le fait que les ressources y sont plus importantes, le temps de travail des chercheuses et chercheurs est généralement inadmissible des dépenses admissibles dans les demandes de subvention. Il existe une exception à ce niveau : le programme d'Innovation dans les collèges et la communauté, administré par le CRSNG au nom des trois organismes – CRSNG, Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) –, réservé aux établissements d'enseignement collégial, mais dont la portée est limitée. De plus, son administration par le CRSNG éloigne les chercheuses et chercheurs des secteurs des sciences humaines ou de la santé de leurs pairs dont les travaux sont connus par le CRSH et les IRSC. Ces derniers travaux représentent une exception pour le CRNSG.

Dans un tel contexte, la recherche collégiale semble laissée pour compte. Bien que des chercheuses et chercheurs du collégial soient invités et intéressés à faire partie d'équipes ou de regroupements pour la contribution singulière qu'ils peuvent leur apporter, les ressources financières sont insuffisantes à cette fin. Dans cette perspective, nous croyons qu'il est crucial que le ministère de l'Enseignement supérieur soutienne financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en recréant une banque d'équivalents à temps complet à la hauteur de la capacité de recherche du réseau

L'exploitation industrielle des algues marines représente un marché en croissance, qui alimente de grosses industries essentiellement concentrées dans les pays asiatiques et en Europe. Le Canada possède des atouts pour développer un pôle industriel dans ce domaine, et les zones côtières du Québec ne font pas exception. Les macroalgues qui s'y développent constituent une ressource naturelle avec un fort potentiel commercial, puisqu'elles entrent dans la fabrication d'une large gamme de produits. Professeur au cégep de la Gaspésie et des Îles, Éric Tamigneaux stimule et coordonne des projets de recherche appliquée sur le sujet, offre du soutien scientifique et technique aux industriels, et propose de la formation aux entreprises, d'une part, et aux étudiantes et étudiants, d'autre part. Éric Tamigneaux a reçu le prix Denise-Barbeau de l'Acfas pour l'excellence et le rayonnement de ses travaux dans le secteur des sciences naturelles, des mathématiques et du génie ainsi que le prix d'excellence du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies.

collégial. D'abord implantée en 1982, la « banque des 150 ETC [équivalents temps complets] » (Piché, 2011) a soutenu les chercheuses et chercheurs de collèges jusqu'à son abolition, en 1996. Sa remise sur pied en 2023 coûterait plus ou moins 15 M\$ en allocations de recherche. Toutefois, ce nombre d'ETC est-il suffisant à l'heure actuelle, surtout si ces ressources sont accessibles à l'ensemble des chercheuses et chercheurs du collégial? Si les modalités d'octroi des ressources contenues dans une telle banque restent à déterminer, il est primordial que les allocations à la recherche qu'elle contiendrait servent à soutenir les activités de recherche faisant l'objet d'un examen scientifique. L'effet de synergie recherché pourrait conduire le gouvernement du Québec à s'associer, par exemple, aux organismes subventionnaires fédéraux, étant entendu que le gouvernement du Canada investit dans les frais directs nécessaires pour la conduite d'un projet, mais non dans le dégageant de la tâche. Outre ces pistes de solution, d'autres avenues peuvent assurément être explorées, mais le *statu quo* n'est plus une option.



Pour ce qui concerne les frais indirects, ils englobent généralement des dépenses de cinq types : les installations de recherche; les ressources en matière de recherche; la gestion et l'administration des activités de recherche; les exigences réglementaires et normes d'agrément; la propriété intellectuelle; la mobilisation des connaissances. Or, les frais indirects de recherche, versés depuis peu aux établissements d'enseignement collégial par le gouvernement du Québec, apparaissent insuffisants pour combler les besoins, entre autres en raison de l'importance de l'équipement acquis au fil des ans et des sommes nécessaires pour le maintenir en bon état de fonctionnement ainsi que de l'accroissement des exigences liées à des dimensions qui gagnent en importance, comme l'éthique de la recherche avec des êtres humains, l'éthique animale, la conduite responsable de la recherche, l'équité, la diversité et l'inclusion, la gestion des données de recherche, la diffusion en libre accès ou la cybersécurité. Pour ce qui est des espaces consacrés aux activités de recherche ainsi qu'aux coûts énergétiques qui leur sont associés et à l'équipement tout comme aux coûts d'entretien qui en découlent, il importe de les reconnaître et de les financer afin d'exploiter la capacité de recherche du réseau collégial à sa pleine mesure, comme l'a recommandé la Fédération des cégeps dans le mémoire qu'elle a déposé dans le cadre de la consultation sur la SQRI 2022 (Fédération des cégeps, 2021). De plus, certains programmes semblent encore dépourvus de tels frais.

Par ailleurs, le vivre-ensemble se pose comme enjeu à l'heure actuelle et, dans cette perspective, le Québec gagnera à se montrer ambitieux au regard de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, qu'il fasse montre d'ouverture, de collaboration et de créativité. Il s'agit d'ailleurs d'une considération qui figure de plus en plus parmi les exigences des organismes subventionnaires. Primordiale sur le plan sociétal, la prise en compte de tous les groupes actuellement sous-représentés constitue néanmoins une nouvelle sollicitation de la part de ces organismes, sollicitation qui requiert à nouveau l'apport des administratrices et administrateurs de la recherche tout comme des chercheuses et chercheurs, alors que les ressources pour y contribuer sont inexistantes. Dès lors, on peut remettre en question la volonté politique de considérer ces impératifs et de viser des cibles ambitieuses. Comment la société québécoise peut-elle favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche et par la recherche sans y investir les ressources reflétant l'importance qu'elle accorde à un enjeu de première importance sur le plan du vivre-ensemble et de la main-d'œuvre, par exemple? Comment ne pas penser que, sans investissement réel, à la hauteur des aspirations du gouvernement, ce sont particulièrement celles et ceux qui sont en quête de cette équité et de cette inclusion qui doivent déployer bénévolement les efforts pour contrer l'iniquité ou l'exclusion? De même, pour une telle question, pourquoi ne pas encourager les nouvelles pratiques en matière de financement (Conseil des académies canadiennes, 2021)? Il nous apparaît en effet peu plausible que des gains significatifs soient enregistrés si les ressources appropriées font défaut. Celles-ci doivent dorénavant, sans conteste, faire partie des coûts complets de la recherche.

À ce qui précède, d'autres défis, d'autres nouvelles tendances ou exigences, tout aussi pertinentes, s'ajoutent. En témoigne l'importance croissante de toutes les questions liées aux données de recherche. Il s'agit d'un exemple révélateur. Les organismes subventionnaires fédéraux ont lancé en 2021 leur politique sur la gestion des données de recherche (Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 2021). Or, chaque nouvelle exigence de la part des organismes subventionnaires, fédéraux comme provinciaux, entraîne son lot de tâches pour les administratrices et administrateurs

Catherine Fichten est professeure au Département de psychologie du collège Dawson, professeure agrégée au Département de psychiatrie de l'Université McGill et psychologue clinique au sein de l'Unité de psychothérapie comportementale et de recherche de l'Hôpital général juif. Elle est également codirectrice du réseau de recherche Adaptech, composé d'une équipe de recherche, d'étudiantes et d'étudiants de même que de consommatrices et consommateurs. Le réseau Adaptech mène des études sur les étudiantes et étudiants en situation de handicap au Canada. Son objectif est de fournir des informations empiriques pour soutenir les prises de décisions visant à ce que les politiques et les technologies de l'information et de la communication reflètent les besoins et les préoccupations des diverses parties concernées. Seule récipiendaire du Prix de l'ARC pour le développement de carrières scientifiques, décerné conjointement avec la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal et la Centrale des syndicats du Québec pour sa contribution exceptionnelle aux carrières scientifiques des étudiantes et étudiants ainsi que des jeunes chercheuses et chercheurs, Catherine Fichten a également reçu le prix Reconnaissance de l'ARC pour sa participation à la consolidation du statut de la recherche à l'ordre d'enseignement collégial ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la recherche effectuée dans les collèges.



de la recherche tout comme pour les chercheuses et chercheurs, alors que les ressources pour s'en acquitter font défaut. Présente dans les échanges à l'échelle universitaire, cette question devient omniprésente au sein du réseau collégial. Quelle importance l'État québécois accorde-t-il à l'accès et au partage des données de recherche? Souhaite-t-il reconnaître la contribution de la recherche collégiale en cette matière? Afin que la recherche continue de se développer dans le respect des nouvelles responsabilités que les changements sociaux imposent et des nouvelles exigences mises de l'avant par les organismes subventionnaires, le gouvernement doit lui allouer les ressources financières nécessaires pour enjoinde une tendance mondiale et s'assurer que l'ensemble des chercheuses et chercheurs du Québec s'inscrivent dans cette logique du partage, dans le respect des enjeux de sécurité et de respect de la vie privée. Encore une fois, les coûts complets de la recherche doivent comprendre les sommes nécessaires pour la gestion des données de recherche par toutes les parties prenantes concernées.


Les ressources financières allouées pour les chercheuses et chercheurs de collèges ne concordent pas avec la quantité et la complexité des enjeux actuels. Elles sont, comme nous venons de le démontrer, rares et insuffisantes. Par ailleurs, lorsqu'elles existent, par exemple dans le cadre des subventions pour le dégagement de la tâche d'enseignement accordées par les Fonds de recherche du Québec, elles n'ont été ni augmentées ni indexées, et ce, malgré la hausse des coûts de salaires, notamment attribuable aux correctifs salariaux justifiés par le fait que le Conseil du trésor a reconnu en 2019 l'appartenance de l'ordre collégial à l'enseignement supérieur. De plus, les conditions pour profiter d'allocations de recherche ne correspondent pas toujours avec celles de l'emploi pour le personnel récemment engagé. En effet, à l'embauche, l'on doit souvent cumuler les charges entre plusieurs établissements et, par conséquent, demeurer dans un état de précarité contraire aux exigences des programmes de subvention. Pourtant, la recherche présente un caractère attractif pour bien des gens qui ont poursuivi des études aux cycles supérieurs et qui commencent une carrière au sein du réseau collégial. Encore une fois, cette situation nous semble attribuable au fait que les mesures de soutien à la recherche correspondent davantage à une logique universitaire (dans les établissements universitaires, une partie non négligeable de la tâche est consacrée à la recherche) que collégiale (dans les établissements d'enseignement collégial, la recherche est un acte volontaire pour les enseignantes et enseignants), cette dernière exigeant nécessairement un dégagement de la tâche d'enseignement. De plus, tout nous porte à croire qu'une partie des membres du personnel professionnel est également intéressée par la réalisation d'activités de recherche, et ceux-ci nous font régulièrement part d'enjeux liés à leur admissibilité aux programmes de subvention ainsi qu'à l'insuffisance des ressources offertes. En d'autres termes, en plus d'une injection de ressources qui sera décisive, il est nécessaire de procéder à la révision des règles entourant les mesures de soutien afin que celles-ci respectent les conditions de pratique de la recherche collégiale. Quantité et qualité doivent être au rendez-vous.

Pour des ressources informationnelles de qualité

Parmi les défis auxquels font face les chercheuses et chercheurs de collèges figure l'accès à la littérature scientifique, et ce, dans tous les domaines ou toutes les disciplines. Pourtant, nul ne peut contester que cette littérature est essentielle à

Julie Chiasson étudie en Techniques d'orthèses visuelles au cégep Édouard-Montpetit. En 2021, elle a reçu le premier des Prix étudiants de l'Association pour la recherche au collégial pour son projet Accessibilité aux orthèses visuelles pour la population en situation d'itinérance : revue de littérature. Le comité d'évaluation a notamment souligné le fait que cette étudiante a réalisé son projet dans un contexte extracurriculaire, par intérêt personnel. Celle-ci a mené ses activités de recherche sous la supervision de la professeure Julie B. Côté, coordonnatrice du programme de Techniques d'orthèses visuelles. Par ailleurs, la lauréate du premier prix a remporté la mention Relève étoile dans le secteur de la société et de la culture, aussi remise par l'Association pour la recherche au collégial grâce au soutien des Fonds de recherche du Québec.

la réalisation d'activités de recherche. En 2017, l'ARC s'est associée au CDC afin de déterminer les besoins documentaires des chercheuses et chercheurs du collégial, de documenter les moyens utilisés par ces personnes pour avoir accès à la littérature scientifique, d'analyser l'écart entre leurs capacités d'accès à cette littérature et leurs besoins, et d'explorer des pistes de solution visant à réduire l'écart entre les uns et les autres (Lapostolle et Laplante, 2017; Laplante, Lapostolle et Daoust, 2018). L'analyse effectuée concernant l'inventaire des modes d'accès à la littérature scientifique et les informations recueillies auprès de membres de la communauté scientifique collégiale indiquent que les solutions présentement accessibles aux chercheuses et chercheurs du collégial demeurent méconnues et que, de plus, elles ne répondent que partiellement à leurs besoins. Les discussions tenues avec le comité consultatif mis




sur pied dans le cadre du projet ont laissé entrevoir quatre pistes de solution : la promotion des modes d'accès possibles, la constitution de groupes d'intérêts, la révision du système de prêt entre bibliothèques et la conclusion d'ententes entre les établissements postsecondaires. Depuis 2011, après 25 ans d'une campagne incessante de l'ARC, les chercheuses et chercheurs du réseau collégial peuvent utiliser les ressources des bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes *in situ* grâce à la fameuse « carte verte » du Bureau de coopération interuniversitaire. Toutefois, comment avoir accès à distance aux documents dont on a besoin lorsqu'il n'y a pas d'université à proximité, ou encore, quand les déplacements sont interdits, comme ce fut le cas pendant une partie de la pandémie de la COVID-19? Pourquoi consacrer de précieuses heures de travail à des déplacements néfastes sur le plan environnemental et devoir, encore une fois, planifier ses activités de recherche selon le fonctionnement universitaire? Selon nous, la transition numérique souhaitée par les gouvernements devient une réelle opportunité pour mener une réflexion quant à la situation d'extrême dépendance dans laquelle les chercheuses et chercheurs du collégial sont contraints de mener à bien leurs activités de recension des écrits.

Si l'accès aux ressources informationnelles est crucial pour les activités des chercheuses et chercheurs, il revêt une dimension encore plus importante lorsqu'on s'attarde au fait que les étudiantes et étudiants de plusieurs programmes ont également besoin d'écrits scientifiques pour mener à bien leurs travaux. En effet, la révision récente des programmes de Sciences humaines et de Sciences de la nature implique une initiation à la recherche plus importante qu'elle ne l'était auparavant. De plus, cette formation initiale est également présente dans le curriculum de bien d'autres programmes, comme le démontre l'état des lieux que l'ARC dresse actuellement dans le cadre du projet *L'expérience qui fait la différence*, que l'Association réalise de concert avec le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), les cégeps de Gaspésie et des Îles, de Jonquière et de La Pocatière, les chercheuses Isabelle Cabot, Caroline Cormier et Michelle Deschênes et le chercheur Éric Richard, le CDC, et la Fédération étudiante collégiale du Québec. L'analyse de quatre programmes d'études du secteur des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres – deux programmes qui relèvent de la formation préuniversitaire et deux, de la formation technique – en témoigne sans conteste. De plus, il arrive que des étudiantes et étudiants réalisent des activités de recherche en lien avec les épreuves synthèse, des activités périscolaires, ou encore, des parcours d'initiation à la recherche que les établissements d'enseignement mettent en place, et ce, de plus en plus fréquemment. Les dossiers de candidatures que l'ARC reçoit dans le cadre de ses Prix étudiants, qui visent à faire connaître et à valoriser la participation des étudiantes et des étudiants à des activités de formation à la recherche menées au sein des établissements d'enseignement collégial dans tous les programmes et toutes les disciplines, et ce, depuis 1996, en sont autant de preuves tangibles. Dans tous ces cas, la formation documentaire nécessite l'accès à des bases de données d'articles scientifiques.

Cory McKay est professeur de musique et de sciences humaines au collège Marianopolis, et membre régulier du Centre interdisciplinaire de recherche en musique, médias et technologie (CIRMMT), basé à l'Université McGill, au sein de l'école de musique Schulich. Grâce à sa formation multidisciplinaire en informatique, en physique, en jazz et en enregistrement sonore, il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques dans un large éventail de domaines liés à la musique, notamment la récupération d'informations musicales, les bibliothèques musicales numériques et la performance musicale. De 2019 à 2021, il a mené avec le CIRMMT un projet de recherche subventionné par le programme Recherches en milieu collégial – soutien à des projets en équipe du FRQSC. Il en mène actuellement un autre, qui s'échelonne de 2021 à 2023, pour lequel il a également reçu une subvention du programme Recherches en milieu collégial.

Outre les questions liées à l'accès aux articles scientifiques, il importe d'ajouter que les établissements d'enseignement ainsi que les chercheuses et chercheurs sont maintenant tenus de respecter de nouvelles exigences en matière de gestion des données de recherche, et qu'ils ont besoin de soutien pour satisfaire à ces nouvelles exigences. Une piste de solution, en trois volets, devrait être sérieusement considérée : l'accès par le CDC aux articles scientifiques nécessaires aux chercheuses et chercheurs pour effectuer leurs travaux, la reconnaissance de son archive ouverte EDUQ.info comme dépôt institutionnel de leurs publications scientifiques et le soutien au réseau en ce qui a trait à la gestion des données de recherche grâce à son expertise en sciences de l'information, plus particulièrement pour tout ce qui concerne la recherche. Cette mutualisation des ressources permettra d'atteindre des finalités tant sur le plan éthique que sur celui du développement durable. Bien que le Québec en soit encore à une étape préliminaire en ce qui a trait à l'accès aux



données de recherche, cet enjeu déterminant pourrait être abordé avec la même optique, c'est-à-dire en mettant à profit l'expertise du CDC. Ce dernier joue un rôle majeur dans le soutien au développement des sciences de l'information au sein du réseau collégial depuis 1970, et le rehaussement de sa capacité à soutenir l'ensemble de ce réseau réside en partie dans l'ambition dont gagneraient à faire preuve les instances concernées. Dans le mémoire qu'ils ont déposé dans le cadre de la consultation sur la SQRI, Gulian, Blackburn et Fichten (2021) ont recommandé de « créer un programme [...] afin de couvrir l'accès aux bases de données (articles et données) ». Dans le sien, l'ARC a recommandé que le CDC soit la plaque tournante pour ce qui concerne l'accès à ces ressources informationnelles, utilisées ou générées par les chercheuses et chercheurs du collégial. De ce point de vue, le soutien expert que le CDC peut offrir en matière de sciences de l'information doit nécessairement faire partie de la solution, dont la portée visera l'ensemble du réseau collégial.

Pour la mutualisation des ressources


Le maintien d'un écosystème solide est essentiel à l'enracinement de la culture de la recherche au collégial. Depuis sa fondation, l'ARC poursuit son rôle de veille, d'animation, d'information, de formation, d'accompagnement, de soutien et de diffusion avec les personnes intéressées ou concernées par la recherche collégiale et auprès d'elles, et la concertation demeure une valeur cardinale pour l'Association. Les organismes tout comme les individus ont intérêt à mettre en commun leurs forces et leur potentiel pour optimiser les investissements gouvernementaux dans cette recherche, non seulement pour des raisons financières, mais également pour la mobilisation des forces en présence, pour la prise en compte de conditions de pratique différentes de celles de la recherche universitaire et pour le partage des compétences. À cet égard, les structures existantes suffisent, qu'il s'agisse d'organismes de soutien au réseau collégial

ou au réseau interordre, ou encore, d'organismes de liaison et de transfert, par exemple. Chacune de ses « structures » possède une mission ou un mandat, des rôles et des contributions complémentaires au déploiement de la recherche collégiale. Ainsi, il nous apparaît inutile d'en créer de nouvelles, comme l'Institut national d'excellence en éducation (Association pour la recherche au collégial, 2023), pour rehausser la capacité de recherche du réseau collégial et s'assurer que les connaissances qui en sont issues constituent autant de retombées sur l'ordre d'enseignement collégial.

Dans son rapport final sur le modèle de financement de l'enseignement collégial public, le comité d'experts a mentionné l'intérêt, pour le réseau collégial, de considérer une certaine mutualisation des services et des outils, sans nuire à l'autonomie et au caractère distinctif des cégeps, en phase avec les besoins de leur communauté locale (Québec, 2019). À son avis, un tel effort pourrait se traduire en économies d'échelle, en efficience et en efficacité, notamment. Cette posture est celle que l'ARC met de l'avant depuis plusieurs années : offrir des services mutualisés

Emmanuelle Marceau est professeure de philosophie au cégep du Vieux Montréal, professeure associée au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique de Montréal et chargée de cours à l'Université de Sherbrooke. Actuellement, elle pilote un projet sur l'éthique comme source complémentaire du droit dans la fonction de juger, projet qui porte sur l'articulation du rapport de complémentarité entre le droit et l'éthique dans l'exercice des fonctions des juges. Il s'agit d'un projet financé dans le cadre du programme Projets de recherche en équipe en milieu collégial du Fonds de recherche du Québec – Société et culture. La professeure Marceau est également membre du regroupement stratégique Regroupement Droit, Changements et Globalisations, financé par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture. Enfin, elle est la chercheuse principale du projet Les comités d'éthique de la recherche en milieu collégial : mandat, gouvernance et ressources, subventionné par les Fonds de recherche du Québec et auquel l'Association pour la recherche au collégial est étroitement associée.

à coûts plus que raisonnables en différentes matières, par exemple, en veille stratégique ou informationnelle, en éthique de la recherche, en conduite responsable, en développement de la capacité de recherche, en formation et en accompagnement des chercheuses et chercheurs de collèges, mais aussi des administratrices et administrateurs de la recherche. Il s'agit d'une approche inexistante ailleurs au Canada (Amyot, 2017, 2021), qui peut expliquer en partie les taux de succès que connaît la recherche collégiale québécoise à l'échelle pancanadienne. À titre d'exemples de ces taux de succès qui excèdent le poids de la province sur le plan démographique, soulignons que le CRSNG a investi 22 673 000 \$ dans 34 collèges du Québec en 2014-2015, ce qui représente 49,9 % de ses investissements dans les collèges au Canada; quant au Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, il a lancé la même année une



nouvelle initiative de financement à l'intention des collèges et octroyé 2 081 212 \$ à neuf projets menés au sein de six collèges du Québec, soit 35 % de ses investissements dans les collèges canadiens par cette seule initiative (Lapostolle et Piché, 2017). Ainsi, fidèle à ses engagements, l'ARC réitère son intérêt pour être l'une des parties prenantes de la mutualisation raisonnée et socialement responsable visant à résoudre les défis et les enjeux ciblés dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial et recommande que l'État appuie financièrement les organismes qui soutiennent le milieu collégial en suscitant la réflexion, l'action ou le réseautage tout en contribuant au déploiement et à la mise en œuvre de la SQRI², des plans stratégiques du ministère de l'Enseignement supérieur et du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ainsi que du plan d'action qui découlera des consultations réalisées dans le cadre du Chantier.

Recommandations

4. Augmenter, puis indexer sur une base continue, la somme des ressources financières allouée au regard des coûts complets de la recherche collégiale, à la fois pour la gouvernance et la gestion de la recherche au sein des établissements et de leurs unités de recherche, pour la réalisation des activités de recherche de tous types et dans tous les secteurs, pour la diffusion et le transfert des connaissances qui en sont issues, et ce, notamment en appuyant les organismes du réseau collégial qui la soutiennent, dans une perspective de mutualisation.
5. Soutenir la participation du personnel de recherche, y compris des étudiantes et étudiants, aux instances sur lesquelles s'appuie l'écosystème de la recherche, et, de manière corollaire, faire preuve d'inclusion au regard de la participation de ces personnes dans les instances mises en place par les organismes qui constituent l'écosystème de la recherche.
6. Soutenir financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en recréant une banque d'équivalents à temps complet à la hauteur de la capacité de recherche du réseau collégial.
7. Réviser les règles entourant les mesures de soutien à la recherche afin que celles-ci respectent les conditions de pratique de la recherche collégiale.
8. Examiner attentivement une piste de solution en trois volets en ce qui concerne le soutien expert que le CDC peut offrir au réseau collégial en matière de sciences de l'information : 1) l'accès par le CDC aux articles scientifiques nécessaires aux chercheuses et chercheurs, et, de plus en plus, aux étudiantes et étudiants, pour effectuer des activités de recherche; 2) la reconnaissance de l'archive ouverte EDUQ.info comme dépôt institutionnel des publications scientifiques du collégial; 3) le soutien que le CDC peut offrir au réseau collégial en ce qui a trait à la gestion des données de recherche.

OPTIMISER LES RETOMBÉES DE LA RECHERCHE COLLÉGIALE SUR L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DUQUEL ELLE EST PRATIQUÉE POUR EN REHAUSSER LA QUALITÉ

Deux des thèmes proposés dans le cadre de la présente consultation concernent les retombées de la recherche : le premier porte sur la valorisation de la recherche, le transfert des résultats qui en sont issus et le rayonnement de cette activité; le second, sur les retombées de la recherche sur l'enseignement, la formation et l'expérience étudiante. Les liens entre ces deux thèmes sont manifestes. Bien que l'on assiste actuellement à une remise en question des indicateurs traditionnels des retombées de la recherche universitaire, celle-ci repose encore essentiellement sur la mesure du nombre et de la qualité des publications, de la taille du financement public et privé ainsi que des prix obtenus par les chercheuses et chercheurs. Toutefois, « si l'on tient compte d'autres formes non traditionnelles de mesure du rendement, de plus en plus reconnues, on voit que des indicateurs basés sur le transfert de technologie ou le réseautage conviennent bien pour décrire les retombées des activités de recherche dans les collèges (Gibbons, 2003; Gouvernement du Québec, 2005; UNESCO, 2006). De plus, des mesures reliées à la performance des [étudiantes et] étudiants et à la formation à la recherche deviennent de plus en plus pertinentes dans les collèges (Neave, 2002; Rowley, 1999). » (Fisher, 2010) Enfin, le transfert des connaissances représente dorénavant une pierre d'assise sur laquelle appuyer le développement personnel, professionnel ou institutionnel, et l'ordre collégial pourrait assurément innover en se situant à l'avant-garde en tant qu'ordre d'enseignement. Le potentiel est considérable, et les retombées en seront significatives.

Nombre d'établissements ayant déclaré réinvestir les résultats des recherches menées par des chercheuses et chercheurs de leur établissement et faciliter les échanges entre ces derniers et le personnel enseignant

Énoncé	Oui	Non	Plus ou moins	Aucune réponse
Prise en compte des résultats de la recherche collégiale par la direction du collège pour orienter ses actions, notamment stratégiques ou pédagogiques	19	11	22	1
Connaissance suffisante des activités des chercheuses et chercheurs de l'établissement par le personnel du collège pour être en mesure de les réinvestir dans les cours ou les programmes d'études	3	18	31	1
Au-delà des échanges qui ont lieu sur le plan administratif, présence d'interfaces dans le collège pour favoriser régulièrement les échanges entre les chercheuses et chercheurs, d'une part, et les enseignantes et enseignants, d'autre part, pour échanger quant aux projets à venir, en cours ou terminés, pour établir des thèmes d'intérêt commun, ou encore, pour discuter des besoins de tout un chacun	8	22	22	1

Source : Briand, Ndoreraho, Ruel et Sénécal, 2023.

Le défi de la diffusion des résultats de la recherche collégiale

Pour que l'on s'approprié les résultats de la recherche, que l'on adopte une innovation ou que l'on vise le transfert de connaissances issues de la recherche, l'étape de la diffusion des nouvelles connaissances est incontournable. Dans le cadre du projet d'histoire de la recherche collégiale mené pour le compte de l'ARC, lorsqu'on a demandé aux 45 personnes interviewées d'identifier le principal défi que pose la recherche collégiale, la réponse la plus fréquemment entendue a été la diffusion (Piché, 2011). Force est de constater que ce défi demeure, quelque 12 ans plus tard, criant d'actualité. Pour le relever, il est nécessaire de solidifier l'alliance entre le système de soutien à la recherche collégiale, les chercheuses et chercheurs de cet ordre d'enseignement, les établissements collégiaux et leurs unités de recherche. Encore une fois, réitérons que cet effort doit porter sur l'ensemble du continuum de la recherche, de la recherche fondamentale au transfert des connaissances ou à l'innovation, en passant par la recherche de tous les types et dans tous les secteurs. Ce n'est pas faute de l'avoir dit, écrit, répété depuis de nombreuses années... que le problème persiste.

Nima Nateghi est professeur de physique, coordonnateur du programme de Sciences de la nature et du programme Tremplin DEC, et directeur de la recherche au collège TAV. Il a mené, au cours des trois dernières années, deux projets de recherche subventionnés par le Programme de recherche collégiale du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies : le premier, Réalisation des structures hybrides pour l'opto-électronique infrarouge via l'intégration à grande échelle des semi-conducteurs composés et le graphène, a été mené entre 2018 et 2021; le deuxième, Vers l'intégration des structures hybrides de semiconducteur-graphène, est en cours de réalisation.



Même si la richesse des « extrants » de la recherche collégiale repose notamment sur sa diversité, il n'en reste pas moins que l'un des meilleurs indicateurs de la diffusion de la recherche demeure, pour la communauté scientifique, le nombre de publications savantes parues au cours d'une période. Or, les données colligées dans le cadre du projet sur l'histoire de la recherche collégiale ont permis de tirer deux constats relativement au nombre de publications issues des travaux des chercheuses et chercheurs du collégial. Les personnes habituées à étudier les données bibliométriques sont généralement impressionnées par le nombre de publications signées par des chercheuses et des chercheurs de collèges, notamment parce que la majorité de ces publications proviennent de revues internationales de haut niveau. Quand on n'imagine même pas qu'il se fait de la recherche à l'ordre d'enseignement collégial, on est d'autant plus surpris de découvrir que, année après année, des dizaines de travaux sont répertoriés par les grands observateurs, tel le *Web of Knowledge*. En revanche, les nombres peuvent tout aussi bien être perçus comme peu élevés parce qu'ils sont majoritairement le résultat de travaux menés par des chercheuses et chercheurs qui conduisent des projets de nature fondamentale, dans leur discipline d'enseignement et de recherche. Pourtant, les domaines de la recherche les plus subventionnés dans le réseau collégial sont liés à la recherche technologique et à la recherche en éducation propre à l'ordre d'enseignement collégial. Dans un tel contexte, l'on souhaitera que les exigences de diffusion au regard des travaux en matière de recherche technologique ou de recherche en éducation soient revues de manière à favoriser la connaissance, voire la reconnaissance de ces travaux, et que le soutien à la diffusion des travaux qui ne figurent parmi ni l'un ni l'autre de ces types de recherche soit accentué afin que les connaissances qui en sont issues influencent à leur tour et à leur juste valeur les politiques et les pratiques.


D'aucuns argueront que la diffusion des résultats de la recherche technologique – recherche qui occupe de nos jours une place de choix dans les établissements d'enseignement collégial du Québec grâce, notamment, au solide réseau de CCTT mis en place depuis 40 ans – pose un problème de taille : en effet, dans la majorité des cas, les responsables de ces projets doivent respecter des clauses de confidentialité en raison des ententes signées avec les entreprises partenaires, et ce, malgré les fonds publics obtenus pour réaliser les travaux. Qu'il nous soit permis de signaler ici que, outre les chercheuses et chercheurs qui réussissent tout de même à publier leurs résultats sans compromettre les intérêts de leurs partenaires, il existe des initiatives qui méritent l'attention, notamment la mise sur pied ou la reprise de périodiques par des équipes actives au sein du réseau collégial. Les publications dans le réseau des industries deviennent particulièrement avantageuses à l'ère où bon nombre de programmes de subvention requièrent l'existence d'alliances entre la recherche et l'industrie, cela va sans dire. Par ailleurs, sur le plan politique, être à l'origine de publications scientifiques permet de se

faire avantageusement connaître non seulement par ses pairs, mais également par les bailleurs de fonds.

C'est dans le cadre de sa participation au profil étudiant-chercheur, pendant ses études en Technologie du génie physique au cégep de La Pocatière, qu'Émile Raymond crée un système de détection automatisé des incontinences en milieu hospitalier. Ce « nez artificiel » lui vaudra le deuxième des Prix étudiants de l'Association pour la recherche au collégial en 2023. Ce jeune chercheur a également reçu la mention Relève-étoile dans le secteur de la nature et des technologies, mention décernée par l'Association grâce au soutien des Fonds de recherche du Québec. Son parcours et son projet ont été l'objet d'une chronique dans le cadre de l'émission du 1^{er} septembre 2023 de Moteur de recherche, sur les ondes de Radio-Canada.

La question de la diffusion se pose avec acuité en ce qui concerne la diffusion des résultats de la recherche en éducation. Cependant, les raisons de la faible présence de celle-ci au sein des publications scientifiques diffèrent de celle à laquelle nous venons de faire allusion ci-dessus. L'un des programmes de soutien les plus connus et les plus convoités reste le Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) du ministère de l'Enseignement supérieur. Or ce programme impose la production d'un rapport de recherche. Celui-ci est remis au CDC, qui en assure la conservation et qui cherche à le diffuser par tous les moyens à sa

disposition dans les limites des ressources qu'on lui confie. Le Ministère encourage aussi la présentation des résultats dans des forums du réseau collégial, comme les colloques de l'ARC et de l'Association québécoise de pédagogie collégiale. Or, là encore, ces exigences échouent à véritablement valoriser la diffusion dans les canaux traditionnels du monde scientifique, telles les revues savantes. Ainsi, trop souvent, les seules traces qui subsistent de ces travaux de recherche sont des rapports et des articles de vulgarisation qui – répétons-le à nouveau –, n'en ont pas moins une visibilité très restreinte malgré les efforts louables du CDC pour les rendre accessibles par Internet.




La faible diffusion et, par conséquent, la faible valorisation des résultats de la recherche collégiale ne peuvent perdurer. Nous formons les citoyennes et citoyens de demain et devrions pouvoir compter sur les meilleurs moyens et les connaissances les plus à jour qui soient pour mener à bien toutes les activités qui relèvent de l'ordre collégial. Il convient donc que ce dernier mette en place des mécanismes qui assurent la diffusion des résultats de la recherche, à commencer par celle que l'on y pratique. Que peuvent en tirer celles et ceux qui prennent les décisions au sein de l'État, au sein du réseau collégial ou d'un établissement d'enseignement? Que peuvent en tirer, par ailleurs, les chercheuses et chercheurs qui mènent d'autres projets sur des sujets apparentés? En fait, toutes et tous tireront profit de relever ensemble ce défi, dont pourrait découler la mise en place de mécanismes de transfert systématiques pour que les résultats de la recherche soient utilisés afin d'améliorer les enseignements, les apprentissages et l'environnement éducatif.

Pour le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale

Tout juste avant la pandémie de la COVID-19, le président-directeur général de la Fédération des cégeps affirmait que le taux de diplomation à cet ordre d'enseignement, et ce, malgré les efforts, n'avait pas changé depuis 20 ans (Dion-Viens, 2019). Ce taux stagnait alors à environ 63 % depuis plusieurs années. Puisque la société contemporaine a grandement besoin d'individus formés à l'enseignement supérieur, mais plus particulièrement à l'enseignement collégial, tout doit être mis en œuvre pour contrer le décrochage de celles et de ceux qui s'engagent dans des études au sein de cet ordre d'enseignement et assurer la réussite du plus grand nombre. Parmi les stratégies déployées pour soutenir la réussite éducative au collégial, l'utilisation des résultats de la recherche, et plus particulièrement de la recherche collégiale, devrait être accentuée. À l'heure actuelle, faire fi des connaissances scientifiques produites par les chercheuses et chercheurs de collèges nous place en porte-à-faux par rapport à l'utilisation des connaissances issues de leurs travaux. Comment prétendre à la méconnaissance de la recherche collégiale par le plus grand nombre si le réseau collégial lui-même ignore les nouvelles connaissances qui en sont issues?

Encore trop largement méconnue, la recherche collégiale, y compris dans le domaine de l'éducation, produit des résultats insuffisamment exploités. S'il existe des expériences intéressantes de valorisation des résultats de la recherche collégiale au sein même du réseau, elles restent isolées et sont à risque d'être abandonnées, étant donné le mouvement des actrices et acteurs. Dans le cadre du portrait qu'elle a récemment brossé de la recherche dans les collèges privés subventionnés, l'ARC (Senécal, Lapostolle et Tardif, 2023) a recensé 14 initiatives de valorisation de la recherche mises de l'avant au cours des années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, fortement marquées par la pandémie de COVID-19, initiatives qu'elle a regroupées autour de cinq axes : 1) la promotion de la recherche, 2) la diffusion des résultats de recherche, 3) le soutien à la recherche, 4) le transfert des connaissances issues de la recherche et 5) la mise sur pied d'interfaces de communication en recherche. Par ailleurs, les étapes et les conditions de réussite du transfert de connaissances, processus que les Fonds de recherche du Québec définissent comme l'« ensemble des efforts consentis pour faire connaître et reconnaître les activités et les résultats de recherche [...] en vue de leur utilisation par les milieux de pratique, les décideurs et le grand public » (Équipe RENARD, 2020), sont elles aussi peu connues, et le concept est fréquemment réduit à l'une seule de ses composantes, celle de la diffusion des savoirs. Les stratégies de transfert de connaissances les plus performantes prennent appui sur le développement de liens de

C'est par son secteur de la formation continue, Mastera, que le cégep de Jonquière a participé au projet sur le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale en éducation mené par le Centre de transfert sur la réussite éducative du Québec, en collaboration avec l'ARC. Dans le cadre du projet Comment tirer le meilleur des résultats de la recherche collégiale afin d'améliorer la réussite éducative, Mastera a amélioré la capacité de son équipe à répondre rapidement et efficacement, et de façon préventive, aux besoins des étudiantes et étudiants grâce à une meilleure connaissance de leurs réalités et aux pistes qu'offre la recherche. Les gains obtenus sont le résultat du travail accompli au sein de communautés de pratique auxquelles ont participé la direction de même que les conseillères et conseillers pédagogiques de la formation continue, du Service de la reconnaissance des acquis et des compétences, du programme des Services aux entreprises, des programmes d'attestation d'études collégiales et du Centre linguistique, et dont certaines sont devenues des groupes de codéveloppement professionnel. Parmi les conditions favorables à son succès, l'équipe a noté s'être appuyée sur le cadre de référence de Fullan et Quinn pour élaborer un plan de réussite et adopter une stratégie favorisant l'engagement de toutes et de tous, et avoir collaboré avec Éric Richard, du Campus Notre-Dame-de-Foy, l'un des rares chercheurs de collèges du Québec à avoir étudié la population étudiante adulte.



collaboration étroites entre toutes les personnes concernées, que celles-ci soient productrices de savoirs, utilisatrices de savoirs, praticiennes, ou encore, gestionnaires (Lafond et autres, 2015) : omettre de réunir tous les types d'acteurs dans une visée de transfert multidirectionnel, comme cela se fait trop souvent, rend impossibles la valorisation de la recherche et la maximisation du processus.

Toute culture organisationnelle qui valorise la recherche et y consacre des ressources suffisantes a recours à des clés importantes pour le transfert et l'utilisation des connaissances. En effet, les stratégies de transfert ne peuvent reposer sur un seul individu; elles doivent faire l'objet d'un engagement institutionnel (Équipe RENARD, 2020). Or, à la suite de la recension des plans stratégiques et des plans de réussite des huit établissements partenaires du projet *Comment tirer le meilleur de la recherche collégiale afin d'améliorer la réussite éducative*, le CTREQ – promoteur du projet – et l'ARC – à titre de partenaire principal – ont montré que les références à la recherche y étaient peu nombreuses, et encore moins celles au transfert de connaissances (Centre de transfert pour la réussite éducative et Association pour la recherche au collégial, 2021). Bien que l'intention de valoriser la recherche ou de s'appuyer sur celle-ci soit présente dans certains documents, les moyens pour mettre en œuvre ces actions demeurent rares. Ainsi, les organismes instigateurs du projet ont constaté une inadéquation des moyens prévus pour faciliter le transfert et favoriser le passage à l'action, confirmant ainsi la nécessité de contribuer au développement de la culture de la recherche et à la mise en place de leviers pour concrétiser les intentions. Pour soutenir les établissements souhaitant aller au-delà d'actions éparses et adopter une approche

institutionnelle du transfert de connaissances, le CTREQ et l'ARC ont élaboré un gabarit de stratégie qui peut servir à édifier une pierre d'assise importante.

De leur côté, les chercheuses et chercheurs ont souvent mentionné que le manque de temps et le manque d'argent constituent des freins importants non seulement à la réalisation des activités de recherche, mais également pour le transfert des connaissances qui en sont issues. Dans le cadre du projet sur le transfert des connaissances issues de la recherche collégiale (*voir ci-haut*), l'équipe de recherche RENARD a rappelé aux chercheuses et chercheurs partenaires du projet à quel point il est important d'élaborer un plan de transfert de connaissances au moment de déposer une demande de subvention. Dans le rapport qu'ils ont remis au terme de ce projet, Dagenais et Proulx (2023) font d'ailleurs état de la prise de conscience de ces chercheuses et chercheurs au regard de l'anticipation de l'étape du transfert de connaissances et des coûts qui y sont reliés. Un transfert bien planifié représente l'un des éléments clés d'une diffusion efficace des résultats de la recherche auprès des publics ciblés et, par conséquent, de l'optimisation des retombées sociales de la recherche. Combinés, les plans de transfert des connaissances

élaborés par les chercheuses et chercheurs et les stratégies de transfert dressés par les établissements contribueront à renforcer la réponse aux défis liés à la réussite éducative au collégial.

Les savoirs et les outils en matière de transfert de connaissances demeurent encore méconnus ou insuffisants alors que nombre de découvertes recèlent un fort potentiel pour relever les défis qui se présentent à la société québécoise. Étant donné les connaissances actuelles, les équipes doivent jouir des ressources nécessaires pour planifier le transfert des connaissances qui émergeront de leurs projets dès la conception de ces derniers et pendant toute leur durée, et ce, avec leurs partenaires, qu'il s'agisse d'établissements d'enseignement universitaire ou collégial, y compris des CCTT, ou encore, d'entreprises avec ou sans but lucratif. De plus, elles ont besoin d'un tel apport pour établir aussi des collaborations avec les organismes de liaison et de transfert existants. Le réinvestissement de connaissances constitue une forme spécifique de création de la richesse et il peut contribuer à la croissance du Québec dans une perspective éthique. L'investissement

Depuis 2021, Nathalie Nicole Bouchard, conseillère pédagogique à la recherche au cégep de Granby, Marie Briand, conseillère pédagogique à la recherche au cégep de Jonquière, Marie-Chantal Dumas, conseillère pédagogique à la recherche au cégep Garneau, et Lynn Lapostolle, directrice générale de l'ARC, saisissent toutes les occasions de sensibiliser à l'évaluation éthique des activités de recherche menées par les étudiantes et étudiants du collégial. Outre la publication du guide intitulé Repères pour l'évaluation éthique des activités de recherche exécutées par les étudiantes et étudiants du collégial dans le cadre d'un cours | Benchmarks for the ethics review of course-based research activities carried out by college students, elles ont coanimé des ateliers et, de plus, présenté des communications orales et affichées. Leur travail propose une lecture des enjeux liés à l'applicabilité de l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains 2 à l'enseignement collégial, enjeux à la lumière desquels les autrices partagent des suggestions pour soutenir le travail de création de mécanismes administratifs et le développement de démarches pédagogiques visant à appuyer l'évaluation éthique des activités de recherche étudiantes.

de départ n'en sera que plus rentable. Investir en matière de diffusion et de transfert des connaissances entraînera un développement du savoir en matière de transfert des connaissances à la hauteur des besoins de la société, des prises de décision et des actions.

Dans le cadre de ses études en Technologie des procédés et de la qualité des aliments à l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, Dannick Bonnette a réalisé un projet de recherche sur l'effet d'un hydrolysats issu de coproduits de saumon sur l'inhibition de la croissance de microorganismes. Son objectif? Réduire le gaspillage et valoriser les coproduits afin de diminuer l'empreinte environnementale. Ce projet a valu à son auteur le troisième des Prix étudiants de l'ARC, en 2023, pour son excellence, pour la pertinence du sujet et pour son importance, tant sur le plan environnemental que social, ainsi que pour la motivation hors du commun que reflétait le dossier du candidat. Celui-ci a également reçu la mention Relève étoile dans le secteur de la santé décernée par l'Association pour la recherche au collégial grâce au soutien des Fonds de recherche du Québec.

Pour une expérience étudiante marquée par la recherche collégiale

Les chercheuses et chercheurs du collégial accueillent depuis de nombreuses années les étudiantes et étudiants dans leurs activités de recherche : implication dans un projet, stage dans une unité de recherche, embauche comme auxiliaire de recherche ou colloque scientifique, par exemple. Ces dernières années, l'on voit émerger de plus en plus de programmes complets de formation extracurriculaires, comme l'option Recherche-études du cégep de la Gaspésie et des Îles, l'un des exemples ci-dessus. Devant cette montée du nombre d'initiatives et l'intérêt que celles-ci suscitent, l'ARC a procédé à une recension des initiatives hors curriculum : 69 activités de différentes natures ont été portées à son attention

(Briand, Ndoreraho, Ruel et Senécal, 2023). Certaines profitent du soutien financier d'organismes subventionnaires, qui incluent une somme pour l'embauche d'étudiantes ou d'étudiants dans certains programme ou qui mettent sur pied des programmes de financement de stages, soit pour les étudiantes et étudiants du collégial, soit pour que des étudiantes et étudiants universitaires obtiennent un emploi ou un stage dans le cadre d'activités de recherche réalisées au collégial. C'est dans ce contexte que l'on souhaitera que les retombées de la recherche collégiale sur la formation soient non seulement de plus en plus fréquentes, mais également de plus en plus variées, de mieux en mieux soutenues par tous les types de lieux de production de la recherche et de plus en plus empreintes des connaissances en matière de formation de la relève scientifique. Des collaborations entre les principaux organismes de soutien à la recherche collégiale pourraient être à l'origine de projets porteurs, encore une fois uniques à l'échelle pancanadienne, voire internationale.

Types d'initiative	Nombre d'initiatives de formation de la relève
Activités parascolaires	4
Projets de fin d'études	1
Emplois	3
Formations	39
Événements	8
Stages	14
Total	69

Source : Briand, Ndoreraho, Ruel et Senécal, 2023.

Les initiatives menées à l'extérieur des établissements se multiplient également. Alors que le concours des Prix étudiants de l'ARC existe depuis 1996 et qu'il salue chaque année la pertinence et la qualité de travaux réalisés par des étudiantes et étudiants du collégial – et, de plus, l'engagement de celles et ceux qui les encadrent –, d'autres événements ou projets sont maintenant offerts. À titre d'exemple, un groupe de chercheuses et chercheurs, auquel l'ARC s'est associé en 2022 dans une perspective de pérennisation de l'événement, a organisé dans le cadre des congrès annuels de l'Acfas quatre éditions d'un colloque scientifique destiné aux étudiantes et étudiants du collégial en sciences de la nature (2016, 2019, 2022 et 2023). Autant le nombre de communications qui y ont été présentées que le nombre de congressistes qui y ont participé ont augmenté de manière constante. Cet événement a pour objectif d'offrir une tribune afin que les étudiantes et étudiants du collégial présentent les résultats de leurs recherches qui s'inscrivent dans le secteur de la nature et des technologies, ou encore, qui incluent les domaines qui relèvent de ce secteur. Il en va des activités de recherche réalisées



par des étudiantes et étudiants comme de celles conduites par des chercheuses et chercheurs : ces activités sont insuffisamment connues et reconnues, voire diffusées ou valorisées. Les chercheuses et chercheurs de collèges à l'origine du colloque ont donc proposé de réunir un nombre important et diversifié de communications étudiantes issues de centres collégiaux de transfert de technologie, de centres de recherche technologique, de chaires de recherche, de cégeps, de collèges privés et d'écoles gouvernementales. Par ailleurs, l'ARC est actuellement le partenaire principal du projet *L'expérience qui fait la différence*, mené par le CTREQ grâce à une subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Par ce projet, le CTREQ et l'ARC cherchent à offrir aux étudiantes et étudiants des 52 programmes collégiaux de formation dans le secteur des sciences sociales et humaines ainsi que des arts et des lettres un lieu de développement professionnel visant à favoriser leur persévérance et leur réussite éducative, à rehausser leur employabilité ainsi qu'à faciliter leur insertion dans un marché du travail en changement. Ils souhaitent contribuer à assurer une relève d'avant-garde en recherche, transfert et innovation dans un secteur qui constitue une source importante pour relever avec brio les défis qui se posent dans de nombreux champs d'activité au Québec. La démarche adoptée permet notamment de mieux comprendre les besoins des étudiantes et étudiants en ce qui a trait à la formation et à l'emploi, et ceux des employeurs par rapport à la relève dans un monde postpandémique. Elle comprend notamment la mise sur pied d'une offre de stages dans ce secteur, la création d'une école d'été ainsi que la tenue d'un colloque interordre annuel de la recherche étudiante dans le secteur des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres. Des résultats des plus prometteurs sont déjà au rendez-vous : en 2023, quelque 100 personnes ont participé à la première édition du colloque. Des étudiantes et étudiants du collégial y ont présenté les résultats d'une activité de recherche en s'appuyant sur l'affiche scientifique qu'ils avaient préparées expressément pour le colloque alors que des étudiantes et étudiants universitaires de 2^e ou de 3^e cycle ont transmis les leurs par une communication orale. La programmation comprenait également plusieurs autres activités qui visaient à offrir une expérience incomparable au regard de la recherche.

Heather Sorella est professeure en commercialisation de la mode au collège LaSalle depuis plus de 16 ans. Elle vient d'obtenir son grade de Ph. D. en éducation de l'Université Concordia. Elle a présenté une communication orale intitulée « The Challenges and Barriers of Mature Female Students Entering Higher Education » lors du Colloque interordre de la recherche étudiante en sciences sociales et humaines tenu par l'ARC à l'Université de Montréal, en juin 2022. Il s'agissait de la toute première édition de ce colloque dont l'un des objectifs est de réunir des étudiantes et étudiants du collégial, d'une part, et des étudiantes et étudiants des cycles supérieurs, d'autre part. Cet événement est maintenant inscrit à l'intérieur du projet L'expérience qui fait la différence, que dirige le Centre de transfert pour la réussite éducative et dont l'ARC est le partenaire principal.

Les initiatives institutionnelles ou organisationnelles décrites ci-dessus reposent sur de trop maigres moyens, les mesures de soutien permettant aux étudiantes et étudiants de participer à des rassemblements scientifiques leur permettant de développer leurs compétences en recherche et d'étendre leur réseau ayant besoin d'être plus costaudes qu'elles ne le sont à l'heure actuelle.

Recommandations

9. Revoir les exigences de diffusion au regard des travaux en matière de recherche technologique ou de recherche en éducation de manière à favoriser la connaissance, voire la reconnaissance de ces travaux, et accentuer le soutien à la diffusion des travaux qui ne figurent parmi ni l'un ni l'autre de ces types de recherche afin que les connaissances qui en sont issues influencent à leur tour et à leur juste valeur les politiques et les pratiques.
10. Inscrire l'utilisation des résultats de la recherche en éducation, et plus particulièrement ceux de la recherche collégiale, parmi les stratégies déployées pour favoriser la réussite éducative.
11. Combiner les plans de transfert des connaissances dressés par les chercheuses et chercheurs, d'une part, et les stratégies de transfert élaborées par les établissements, d'autre part, afin de renforcer la réponse aux défis liés à la réussite éducative au collégial.
12. Soutenir les initiatives institutionnelles ou organisationnelles visant à soutenir la participation étudiante à des rassemblements scientifiques dans une perspective de développement des compétences en recherche et d'extension de réseaux professionnels.



RECOMMANDATIONS

L'on trouvera ci-après la liste exhaustive des recommandations énoncées au fil des pages du présent mémoire. Ces recommandations visent à atteindre l'objectif premier du Chantier, soit l'optimisation du soutien au développement et au rayonnement de la recherche collégiale, et ce, pour une réponse renforcée aux défis actuels et futurs de notre société

1. Actualiser la *Loi sur les cégeps* et la *Loi sur l'enseignement privé* afin que la recherche y figure dès le premier article constitutif de ces deux réseaux.
2. Allouer des ressources à la production et à la diffusion de données sur la recherche collégiale, et ce, afin que celle-ci soit mieux connue et reconnue.
3. Soutenir le développement de la recherche collégiale à la fois dans l'optique de la prise en compte de la recherche dans l'ensemble des activités des établissements d'enseignement collégial et, également, dans une perspective à long terme, et ce, afin qu'elle y soit ancrée profondément.
4. Augmenter, puis indexer sur une base continue, la somme des ressources financières allouée au regard des coûts complets de la recherche collégiale, à la fois pour la gouvernance et la gestion de la recherche au sein des établissements et de leurs unités de recherche, pour la réalisation des activités de recherche de tous types et dans tous les secteurs, pour la diffusion et le transfert des connaissances qui en sont issues, et ce, notamment en appuyant les organismes du réseau collégial qui la soutiennent, dans une perspective de mutualisation.
5. Soutenir la participation du personnel de recherche, y compris des étudiantes et étudiants, aux instances sur lesquelles s'appuie l'écosystème de la recherche, et, de manière corollaire, faire preuve d'inclusion au regard de la participation de ces personnes dans les instances mises en place par les organismes qui constituent l'écosystème de la recherche.
6. Soutenir financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en recréant une banque d'équivalents à temps complet à la hauteur de la capacité de recherche du réseau collégial.
7. Réviser les règles entourant les mesures de soutien à la recherche afin que celles-ci respectent les conditions de pratique de la recherche collégiale.
8. Examiner attentivement une piste de solution en trois volets en ce qui concerne le soutien expert que le CDC peut offrir au réseau collégial en matière de sciences de l'information : 1) l'accès par le CDC aux articles scientifiques nécessaires aux chercheuses et chercheurs, et, de plus en plus, aux étudiantes et étudiants, pour effectuer des activités de recherche; 2) la reconnaissance de l'archive ouverte EDUQ.info comme dépôt institutionnel des publications scientifiques du collégial; 3) le soutien que le CDC peut offrir au réseau collégial en ce qui a trait à la gestion des données de recherche.
9. Revoir les exigences de diffusion au regard des travaux en matière de recherche technologique ou de recherche en éducation de manière à favoriser la connaissance, voire la reconnaissance de ces travaux, et accentuer le soutien à la diffusion des travaux qui ne figurent parmi ni l'un ni l'autre de ces types de recherche afin que les connaissances qui en sont issues influencent à leur tour et à leur juste valeur les politiques et les pratiques.
10. Inscrire l'utilisation des résultats de la recherche en éducation, et plus particulièrement ceux de la recherche collégiale, parmi les stratégies déployées pour favoriser la réussite éducative.
11. Combiner les plans de transfert des connaissances dressés par les chercheuses et chercheurs, d'une part, et les stratégies de transfert élaborées par les établissements, d'autre part, afin de renforcer la réponse aux défis liés à la réussite éducative au collégial.
12. Soutenir les initiatives institutionnelles ou organisationnelles visant à soutenir la participation étudiante à des rassemblements scientifiques dans une perspective de développement des compétences en recherche et d'extension de réseaux professionnels.



CONCLUSION


Tenter de résumer la position d'un organisme qui milite depuis 35 ans en faveur de la recherche collégiale représente non seulement un défi de taille, mais également une tâche colossale. Plutôt que d'énumérer une série de revendications, le conseil d'administration de l'ARC a choisi d'articuler son point de vue autour de trois messages qui reflètent l'état de sa pensée et la hauteur de ses aspirations pour la recherche collégiale.


Le temps est venu de faire figurer la recherche dans la mission des établissements d'enseignement collégial, et ce, au même titre que l'enseignement. Dans cette optique, il faut actualiser la *Loi sur les cégeps* et la *Loi sur l'enseignement privé* et, de plus, allouer des ressources à la production et à la diffusion de données sur la recherche collégiale, et soutenir le développement de cette recherche à la fois dans l'optique de la prise en compte de la recherche dans l'ensemble des activités des établissements et dans une perspective à long terme afin qu'elle y soit ancrée profondément. Il est temps que la recherche collégiale soit mieux connue et reconnue. Pour mettre en œuvre une telle visée, le *statu quo* n'est plus une option en matière de ressources. Il faut augmenter les ressources, puis les indexer régulièrement, soutenir la participation de toutes les personnes concernées aux instances sur lesquelles s'appuie l'écosystème de la recherche, soutenir financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en créant une banque d'équivalents à temps complet, réviser les règles entourant les mesures de soutien à la recherche et examiner attentivement le soutien expert dont a besoin le milieu de la recherche collégiale en matière de sciences de l'information. Enfin, la qualité de l'ordre d'enseignement collégial sera rehaussée par une prise en compte des connaissances qui en sont issues et de l'immense potentiel que celle-ci recèle. Espérons que l'énergie déployée dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial sera canalisée à bon escient.

L'ARC se réjouit de l'attention que le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie porte à la recherche collégiale. Elle est entièrement disposée à poursuivre son engagement et à participer à tous les travaux afin d'optimiser le soutien au développement et au rayonnement de cette recherche, et ce, pour que celle-ci renforce la réponse aux défis actuels et futurs de notre société.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AMYOT, Denise. « Défis et enjeux pour les collèges et instituts », allocution présentée à la Commission de l'enseignement et de la recherche au collégial du Conseil supérieur de l'éducation, [En ligne], février 2021.
- AMYOT, Denise. « La recherche collégiale à l'échelle pancanadienne : l'influence du Québec », communication présentée lors du colloque *Des racines et des ailes*, tenu par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 85^e Congrès de l'Acfas, Montréal, mai 2017.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *La recherche universitaire, au regard de la recherche collégiale*, Montréal, ARC, 2021. Également disponible en ligne : <https://educ.info/xmlui/handle/11515/38273>.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Maintenir la recherche collégiale tous azimuts : perpétuer une contribution essentielle à la vitalité intellectuelle, économique et sociale du Québec*, Montréal, ARC, 2009. Également disponible en ligne : <http://educ.info/xmlui/handle/11515/1563>.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Réactions et suggestions au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au regard du rapport final du comité d'experts [: commentaires]*, Montréal, ARC, 2019.
- ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *23^e Rencontre de la communauté de pratique des conseillères et conseillers à la recherche*, Montréal, ARC, 2023. [Présentation PowerPoint].
- BRIAND, MARIE, Jean Paul NDORERAHO, Jacinthe RUEL et Mathilde SENÉCAL. « Cartographie de l'écosystème de la recherche collégiale : éléments saillants sur quatre plans », communication orale présentée lors du colloque *Durable, la recherche collégiale?*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 90^e Congrès de l'Acfas, 8 mai 2023, Montréal, et [En ligne], 2023.
- CANADA. Investir dans l'avenir du Canada. *Consolider les bases de la recherche au pays*, [En ligne], Science et innovation, 2017. https://publications.gc.ca/collections/collection_2017/isde-ised/lu4-223-2017-fra.pdf
- CANADA. *Rapport du comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche*, [En ligne], Science et innovation, 2023. <https://ised-isde.canada.ca/site/comite-soutien-federal-recherche/fr/rapport-comite-consultatif-systeme-federal-soutien-recherche>
- CENTRE DE TRANSFERT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU QUÉBEC, et ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL. *Première Grande Rencontre* du projet Comment tirer le meilleur de la recherche collégiale afin d'améliorer la réussite éducative [: diaporama], [En ligne], 3 juin 2021.
- COLLÈGES ET INSTITUTS CANADA. *Au-delà de la COVID-19. Le rôle des collèges et instituts dans la relance au Canada*, [En ligne], 2020. <https://collegesinstitutes.sharepoint.com/extcollab/Shared%20Documents/Forms/AllItems.aspx?id=%2Fextcollab%2FShared%20Documents%2FWebSite%20%28Comms%20use%20only%29%2Ffederal%20submissions%2FFrench%2FCICan%5FEconomic%5FRecovery%5FFr%5FV3%2Epdf&parent=%2Fextcollab%2FShared%20Documents%2FWebSite%20%28Comms%20use%20only%29%2Ffederal%20submissions%2FFrench&p=true&ga=1>
- CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES. *Dynamiser la découverte*, [En ligne], 2021. https://www.rapports-cac.ca/wp-content/uploads/2021/05/Dynamiser-la-decouverte-Rapport_FR_DIGITAL_FINAL.pdf
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION. *Pour une recherche universitaire diversifiée, reflet et moteur de la société*, [avis au ministre de l'Éducation et à la ministre de l'Enseignement supérieur], Québec, CSE, 2023. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/04/50-0559-AV-recherche-universitaire-diversifiee-1.pdf>
- DAGENAIS, Christian, et Michelle PROULX, avec la collaboration de Lynn LAPOSTOLLE et d'Aurélien HUOT. *Plus-value d'un accompagnement à des formations en ligne sur le transfert de connaissances (TC) : le point de vue des apprenants.es [: rapport]*, Montréal, Université de Montréal, 2023.

- 
- DION-VIENS, Daphnée. « Les cégeps s'attaquent à la réussite de leurs étudiants », *Le Journal de Québec*, [En ligne], 19 août 2019. <https://www.journaldequebec.com/2019/08/19/les-cegeps-sattaquent-a-la-reussite-de-leurs-etudiants>
- ÉQUIPE RENARD. *Introduction au transfert de connaissances*, [Cours en ligne ouvert massivement], Montréal, Université de Montréal, 2020. <https://catalogue.edulib.org/fr/cours/umontreal-renard101/>
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS. *Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022*, [En ligne], Fédération des cégeps, 2021. <https://fedecegeps.ca/wp-content/uploads/2021/05/2021-05-13-memoire-sqri.pdf>
- FISHER, Roger. « Cadre conceptuel pour la recherche dans les collèges canadiens », *Pédagogie collégiale*, vol. 24, n° 1, 2010, p. 26-32. Également disponible en ligne : <http://educ.info/xmlui/handle/11515/21805>.
- FISHER, Roger. *Faculty Participation in Research at Canadian Colleges: A National Survey [: rapport]*, Conseil canadien sur l'apprentissage, s. l., 2008. Également disponible en ligne : <http://educ.info/xmlui/handle/11515/19530>.
- GULIAN, Thomas, Marie-Ève BLACKBURN et Catherine FICHTEN. *Pour une meilleure contribution de la recherche collégiale aux défis économiques et sociaux de demain*, [Mémoire rédigé dans le cadre de la consultation pour la SQRI 2022, Montréal et Jonquière], 2021.
- INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA, CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE et CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES DU CANADA. *Politique des trois organismes sur la gestion des données de recherche*, [En ligne], 2021. http://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97610.html
- LAFOND, Marie-France, et autres. *Cadre de référence en transfert de connaissances pour leurs utilisations judicieuses et le soutien à l'innovation*, Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale, s. l., 2015.
- LAPLANTE, Isabelle, Lynn LAPOSTOLLE et Jean-Michel DAOUST. « Quel accès à la littérature scientifique pour les chercheuses et chercheurs du réseau collégial? Inventaire des possibilités *in situ* et à distance », [communication affichée présentée lors du colloque *Des racines et des ailes pour la recherche collégiale*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 85^e Congrès de l'Acfas, 8 et 9 mai 2017, Montréal], Montréal, 2017.
- LAPOSTOLLE, Lynn, avec la collaboration de Sébastien PICHÉ. « Oser la recherche collégiale », dans *Trajectoires de réussite*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2017.
- LAPOSTOLLE, Lynn, et Isabelle LAPLANTE. « Pour un accès étendu aux publications scientifiques et aux données de recherche à l'ordre collégial », [communication orale présentée lors du colloque *Des racines et des ailes pour la recherche collégiale*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 85^e Congrès de l'Acfas, 8 et 9 mai 2017, Montréal], Montréal, 2017. Également disponible en ligne : <https://educ.info/xmlui/handle/11515/34822>.
- MADDER, Jim. *Innovation at Canadian Colleges & Institutes*, s.l., Association des collèges communautaires du Canada, 2005.
- MECHMECH, Fatma, et Lynn LAPOSTOLLE. « Nouer ou consolider les liens nécessaires pour relever les nouveaux enjeux de la recherche collégiale », [communication orale présentée lors du colloque *Recalcul en cours : à la recherche de nouveaux itinéraires*, organisé par l'Association québécoise de pédagogie collégiale, 10 juin 2022, Laval], Montréal, 2022.
- MICHAUD, Pierre. « De la liberté académique », *La Flèche syndicale*, n° 8, 2021.
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. Manuel de Frascati 2015. *Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental*, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, Paris, OECD Publishing, 2016. Également disponible en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257252-fr>.

- 
- PICHÉ, Sébastien. « Des liens à construire entre collèges et universités, au bénéfice du dialogue entre la science et la société », *Découvrir*, février 2009.
- PICHÉ, Sébastien. « Particularités et difficultés de l'observation et de la mesure de l'activité scientifique ou technologique au collégial », [communication orale présentée lors du colloque *Favoriser l'accès et le partage par la création d'un observatoire*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 86^e Congrès de l'Acfas, 7 mai 2018, Chicoutimi], Chicoutimi, 2018.
- PICHÉ, Sébastien, avec la collaboration de Lynn LAPOSTOLLE et Monique LASNIER. *La recherche collégiale : 40 ans de passion scientifique*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.
- PICHÉ, Sébastien, et Lynn LAPOSTOLLE. « Pour une recherche collégiale soutenue, connue et reconnue », *Les cégeps : 40 ans... et après?*, sous la direction de l'Association des cadres de collèges du Québec, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.
- PICHÉ, Sébastien, et Roxanne POISSANT. *Points de vue sur la collaboration entre les collèges et les universités en matière de recherche*, Les Belles Rencontres de l'ARC, Québec, Association pour la recherche au collégial, 2013a.
- PICHÉ, Sébastien, et Roxanne POISSANT. « Points de vue sur la collaboration entre les collèges et les universités en matière de recherche », [communication affichée présentée lors du colloque *La gestion de la propriété intellectuelle : courants de pensée et facteurs de succès*, organisé par l'Association pour la recherche au collégial dans le cadre du 81^e Congrès de l'Acfas, 8 mai 2013, Québec], Québec, 2013b. Également disponible en ligne : <https://eduq.info/xmlui/handle/11515/38251>.
- PICHÉ, Sébastien, et Vincent LARIVIÈRE. « État des lieux de la recherche collégiale », *Acfas Magazine*, [En ligne], Acfas, 2012. <https://www.acfas.ca/publications/magazine/2012/11/etat-lieux-recherche-collegiale>
- QUÉBEC. *GDUNO*, [En ligne], Ministère de l'Éducation, 2023a. <https://prod.education.gouv.qc.ca/gduno/recherche/rechercheOrganisme.do?methode=afficherResultatBase&typeRecherche=base>
- QUÉBEC. *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, à jour au 27 septembre 2023, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2023b. [c-29 - Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/legislation/lois/2000/c29)
- QUÉBEC. *Plan stratégique 2023-2027*, [En ligne], Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/Plan-strategique/Plan-strategique-MES-2023-2027.pdf>
- QUÉBEC. *Révision du modèle d'allocation des ressources à l'enseignement collégial public [: rapport final]*, Québec, Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019.
- SENÉCAL, Mathilde, Lynn LAPOSTOLLE et Hélène TARDIF. *Portrait de la recherche dans les collèges privés subventionnés du Québec au cours des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022*, Montréal, Association pour la recherche au collégial et Association des collèges privés du Québec, 2023.
- UNESCO. *Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant (1966) et Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997)*, édition révisée, s. I., 2019. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/normativeinstrument/wcms_493317.pdf

Mission de l'ARC

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

Des questions?
**Communiquez
avec nous!**

Tél. : 514 843-8491 | 514 299-9568
arc@cvm.qc.ca
www.recherchecollegiale.ca

Martin **Bérubé**,
chargé de projet

Marie **Briand**,
chargée de projet

Marie-Chantal **Dumas**,
chargée de projet

Jennily **Gélinas**,
technicienne en bureautique,
microédition et hypermédia

Lynn **Lapostolle**,
directrice générale

Anéla **Petit**,
agente administrative